

SEANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2010

Président : M. Javier ALONSO
Vice-présidente : Mme Louise REY
Secrétaire : M. Cedric ANNEN
Membres : Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, M. Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, M. Xavier COULIN, Mme Carole ESTOPPEY, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Mme Marie-Christine GRIVEL ODION, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. John LINGG, Mme Murielle MARCHIANDO, MM. Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Panagiotis PABOUCTSIDIS, Yves PAGE, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Francisco TABOADA, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : M. Roger GOLAY

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Frédéric RENEVEY,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestations de serment de :
 - Mme Marie-Christine GRIVEL ODION (ULR)
 - M. Panagiotis PABOUCTSIDIS (UDC)
 - M. Francisco TABOADA (V)
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2010
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) Présentation du budget 2011
- 8) **Commission des travaux et constructions - Séances des 15 juin et 7 septembre 2010 -Rapporteurs : Mme Martine CASUTT et M. Philippe PERRENOUD**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séance du 20 septembre 2010 – Rapporteur : M. Cédric ANNEN
Piscine municipale - Réaménagement des vestiaires –
Crédit de construction (Fr. 7'750'000.-) **p. 1029 Arrêté**
- 9) **Commission de l'environnement et développement durable - Séance du 17 juin 2010 - Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
 - a) Petit-Lancy - Assainissement de l'éclairage public
Crédit d'investissement (Fr. 600'000.--) **p. 1032 Arrêté**
 - b) Gestion des déchets - Audition du nouveau délégué **p. 1033 Information**
 - c) Campagne Display **p. 1034 Information**
 - d) Divers

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

- 10) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –**
Séance du 30 août 2010 - Rapporteuse : Mme Louise REY
 a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e
 b) Ajustement des jetons de présence des Conseillers municipaux dès le 1^{er} janvier 2011 **p. 1035 Arrêté**
 c) Ajustement des indemnités du Conseil administratif dès le 1^{er} janvier 2011 **Arrêté**
 d) Répartition des locaux de vote pour 2011 **p. 1036 Information**
- 11) **Commission des affaires sociales - Séance du 1^{er} septembre 2010 - Rapporteur : M. Xavier COULIN**
 a) Crèche La Chapelle-les-Sciens – Concours de projets d'architecture (Crédit d'étude de Fr. 200'000.--) **p. 1037 Arrêté**
- 12) **Commission de l'environnement et développement durable –**
Séance du 2 septembre 2010 - Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 20 septembre 2010 - Rapporteur : M. Cédric ANNEN
 Déplacement d'un lieu de stockage (crédit d'investissement Fr. 150'000.--) **p. 1041 Arrêté**
- 13) **Commission des travaux et constructions – Séance du 7 septembre 2010 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
 Mise en conformité des infrastructures techniques de gestion des eaux usées (Crédit d'investissement de Fr. 391'000.--) **p. 1042 Arrêté**
- 14) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 15 septembre 2010 – Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
 a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (44%) sur la parcelle 928 de Lancy, pour la construction de 10 logements et transformation d'un bâtiment en 4 logements – garage souterrain – 1B, 1C, chemin des Vignes **p. 1044 Arrêté**
 b) Projet de modification des limites de zone Praille-Acacias-Vernets (PAV) – Plan N° 29712 **p. 1045 Arrêté**
 c) Lancy- Chemin du Bac / chemin Daniel-Ihly – Plan localisé de quartier N° 29744-543 **p. 1046 Arrêté**
 d) Lancy – Village du Grand-Lancy – Modification des limites de zones N° 29759-543 **Arrêté**
- 15) **Commission des travaux et constructions – Séances des 28 juin et 16 septembre 2010 - Rapporteurs : M. Alain MATHIEU et M. Philippe PERRENOUD**
 a) Groupe scolaire « Le Sapay » - Minergie – Minergie P – Choix des variantes énergétiques (Crédit d'étude de Fr. 2'600'000.--) **p. 1047 Arrêté**
- 16) **Commission des travaux et constructions – Séance du 16 septembre 2010 Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 20 septembre 2010 – Rapporteur : M. Cédric ANNEN
 Réaménagement de la place des Ormeaux (crédit d'investissement Fr. 5'220'000.--) **p. 1059 Arrêté**
- 17) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –**
Séance du 20 septembre 2010 - Rapporteur : M. Cédric ANNEN
 a) Agrandissement de l'EVE Domino – Subvention à l'investissement de Fr. 730'000.-- - Audition des responsables **p. 1061 Arrêté**
 b) Divers

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

- 18) **Commission des affaires sociales - Séance du 21 avril 2010 -
Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO**
a) Présentation de l'Association Viva **p. 1062 Information**
b) Divers
- 19) **Commission des sports - Séance du 11 mai 2010 -
Rapporteur : M. John LINGG**
a) Fédération Suisse de gymnastique section de Lancy
- Audition des responsables **p. 1064 Information**
b) Divers
- 20) **Commission des sports - Séance du 10 juin 2010 -
Rapporteur : M. Hüseyin TEMEL**
a) Audition d'un représentant du Handball de Lancy **p. 1065 Information**
b) Rapprochement des 2 clubs de football **p. 1066 Information**
c) Divers
- 21) **Commission des travaux et constructions - Séance du 15 juin
2010 - Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**
a) Villa Le Point Virgule – Description des variantes **p. 1067 Information**
b) Divers
- 22) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 12 juillet 2010 - Rapporteur : M. Cédric ANNEN**
a) Election du vice-président
- 23) **Propositions individuelles et questions** **p. 1069**
- 24) **Questions du public**

M. ALONSO : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette première séance du Conseil municipal de la rentrée 2010. Je salue la présence du Conseil administratif in corpore, du Maire, M. BAERTSCHI, de notre secrétaire du Conseil municipal et de Mme DE GARRINI.

Avant d'entamer notre ordre du jour, je vous annonce que M. VITALI devra quitter la séance vers 21h30 ainsi que Mme VERGAIN mais plus tard.

**1. PRESTATION DE SERMENT DE
Mme Marie-Christine GRIVEL ODION (ULR)
M. Panagiotis PABOUCTSIDIS (UDC)
M. Francisco TABOADA (V)**

M. ALONSO : conformément à l'article 1.2 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy, nous allons procéder à la prestation de serment de Mme Marie-Christine GRIVEL ODION, de M. Panagiotis PABOUCTSIDIS et de M. Francisco TABOADA, à qui je demande de bien vouloir se présenter devant le Bureau du Conseil municipal.

Je vais vous lire la phrase de prestation de serment, à l'issue de laquelle, vous jurerez ou vous promettrez en levant la main :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

Mme GRIVEL ODION : je le jure.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

M. PABOUCTSIDIS : je le jure.

M. TABOADA : je le promets.

M. ALONSO : j'ai pris acte de vos serments, soyez les bienvenus.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. ALONSO : vous avez trouvé sur vos places la page 2 de l'ordre du jour, laquelle comportait des rectifications. En effet, il manquait quelques chiffres qui sont indispensables à la bonne compréhension de ces points. Je passe la parole à M. BAERTSCHI pour ces rectifications.

M. BAERTSCHI : c'est avec plaisir que je vous communique ce sur quoi vous allez voter. En effet, un certain nombre de points de l'ordre du jour ne mentionnaient pas la somme d'argent qui doit être votée. Tous les Conseillers municipaux la connaissaient, mais le public ne la connaissait pas.

Il y a également le pourcentage de l'indice d'utilisation du sol pour le chemin des Vignes qui était erroné. Au point 14, la dérogation à l'indice d'utilisation du sol de 44% est nouvelle pour la commission de l'aménagement du territoire parce qu'à l'époque, l'Etat nous donnait un pourcentage de 39,5%, alors que les mandataires nous donnaient un pourcentage de 44. Nous avons pris l'ensemble de la parcelle divisée par une simple règle et nous sommes arrivés à 44%, mais cela ne change pas fondamentalement la question.

J'ajouterai qu'au point 11, le crédit d'étude se montait initialement à Fr. 216'000.--. Il a été diminué à Fr. 200'000.-- puisqu'à l'écoute de certains commissaires qui trouvaient ce coût trop élevé, nous avons examiné plus en détail le crédit et nous avons pensé que Fr. 200'000.-- correspondaient à une réalité. C'est la raison pour laquelle nous avons baissé cette somme, laquelle correspond d'ailleurs à celle inscrite dans le budget 2010.

M. PERRENOUD : au point 13 de l'ordre du jour, je ne vois pas le point « divers » qui aurait dû être inscrit. Il faudrait qu'on en lise quelques-uns parce qu'on arrivera à Noël et toute la population se posera des questions.

M. ALONSO : on peut les ajouter, si tout le monde est d'accord. Nous avons décidé au Bureau, pour alléger l'ordre du jour qui était extrêmement chargé, de ne garder, en plus des arrêtés, que les points d'informations et de divers des commissions ayant eu lieu jusqu'au 30 juin, sachant que la séance du mois d'octobre était proche et nous permettrait de rattraper le retard.

Mais si vous estimez qu'il est important qu'il y ait des divers à ce point précis, nous sommes d'accord de les rajouter. Nous allons voter cette proposition.

La proposition de rajout d'un point « divers » au point 13 de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Mme CASUTT : j'aimerais faire une intervention concernant l'ordre du jour. Ces derniers Conseils municipaux, on a à chaque fois arrêté la séance avant la fin. On se retrouve maintenant avec des points d'information qui datent du mois d'avril. Je pense que ce serait bien, même si une fois on doit finir à minuit, qu'on aille au bout de l'ordre du jour.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

M. VITALI : je propose qu'on aille plus loin. On décide d'arrêter la séance à une certaine heure et on en fixe une autre. Pourquoi devrait-on aller jusqu'à minuit et ne pas plutôt faire une autre séance, parce que cela peut aussi durer jusqu'à 2h00.

M. ALONSO : juste une précision : dans les trois semaines qui nous séparent du prochain Conseil municipal, il n'y a pas énormément de séances de commissions fixées. On arrivera très bien à se mettre à jour lors du Conseil municipal du mois d'octobre. C'est pour cela que le Bureau a décidé d'aller dans ce sens, c'est-à-dire se mettre à jour ce soir avec les commissions ayant eu lieu avant l'été et se mettre à jour lors de la séance du mois d'octobre avec les commissions ayant eu lieu après l'été. Il ne s'agit pas d'écourter ou de prolonger mais juste de gérer un ordre du jour un peu trop étoffé.

M. VITALI : je disais cela parce qu'on a très bien compris qu'en fin de séance, il est difficile d'avoir l'esprit clair et qu'il est mieux de refaire une autre séance plénière avec un esprit plus clair et plus frais.

M. ANNEN : juste préciser que si tous les commissaires faisaient des rapports de synthèse, cela nous permettrait d'aller un peu plus vite sur certains points. De plus, on a été élus pour tenir ces séances. Je rassure M. VITALI, on ne finira pas à minuit ce soir si les gens restent synthétiques dans leurs rapports, on arrivera à finir cette séance autour des 22h00 et de rattraper le retard pris. J'aimerais rappeler également que nous n'avons fini plus tôt qu'une seule fois, ce qui avait été annoncé pour une raison exceptionnelle, cela ne se reproduira plus et nous irons jusqu'au bout.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2010

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son autrice.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. ALONSO : nous allons procéder à la lecture du courrier du Comité du « Retour du 17 » adressé au Conseil municipal.

M. ANNEN :

« Au Conseil municipal de Lancy, via son Président,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Pour bref rappel, la suppression de la desserte des Palettes par le tram 17 a suscité une vive réaction citoyenne (pétition de plus de 1'500 signatures ; manifestation largement suivie) et la tenue d'un forum, au terme duquel les TPG ont proposé d'examiner la possibilité d'offrir aux Grands-Lancéens une navette entre Pont-Rouge et les Palettes dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau concept d'interconnexions des trams genevois. 4 mois plus tard, les représentants des TPG ont rencontré le Conseiller administratif en charge de l'aménagement du territoire et lui ont fait une proposition qui, d'une part, ne répondait pas aux attentes exprimées par la population et d'autre part requérait une participation financière de la commune. Cette proposition a donc, logiquement, été refusée par notre Conseil administratif – qui nous avait d'ailleurs consultés.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

Ensuite de ce refus, les TPG ont adressé à notre commune une fin de non-recevoir, considérant dès lors le dossier comme clos. Signalons par ailleurs que, dans le courrier adressé alors, les TPG insistaient sur le fait que la desserte des Palettes par le 17 « était une prestation clairement annoncée comme provisoire dès sa mise en place », point que nous souhaiterions toute de même voir vérifié...

A l'évidence, au vu des délais qui seraient nécessaires pour voir aboutir une nouvelle requête à l'Etat (et, pour lui, à la DGM) ou aux TPG, il nous paraît totalement illusoire d'espérer trouver de ce côté une solution satisfaisante avant les changements d'horaires planifiés pour 2012. En conséquence, la résolution du problème ne pourrait être que locale. Si une participation financière de la commune était supportable pour son budget, nous souhaiterions que soit plus examinée la possibilité d'une navette lancéenne, sous forme de mini-bus, qui pourrait d'ailleurs faciliter la mobilité de tous les citoyens – en particulier âgés – au sein de la ville, et notamment entre Grand et Petit-Lancy, mais en mettant l'accent sur le tronçon Palettes/Pont-Rouge. Par exemple, nous suggérerions le parcours suivant : Palettes/Grand-Lancy/Mairie, puis tourner à gauche sur la route du Pont-Rouge et arrêt Pont-Rouge, passage par la rue des Vieux-Chênes, av. du Plateau, ch. de Claire-Vue, Cimetière, ch. du Bac, Louis-Hubert, Morgines, place des Ormeaux, Petite-Vendée, Pont-Rouge, Mairie, Grand-Lancy et retour aux Palettes (ou sens inverse). Un tel trajet, outre la desserte du tronçon qui nous intéresse, présenterait les avantages suivants tant pour les habitants de Grand-Lancy que de Petit-Lancy (ou de personnes stationnant au P+R Etoile) : accès aisé à la Mairie, aux deux principaux centres commerciaux de la commune, aux deux EMS communaux, à de nombreuses entreprises, au Cycle des Grandes-Communes, au CEPTA, à l'Ecole internationale, au cimetière St-Georges, au nouveau quartier des marbriers, aux nouveaux hôtels communaux...

Du fait de la forte mobilisation des citoyens, que nous représentons, il nous semble que votre conseil – ou une commission ad hoc – devrait à tout le moins se pencher sur cette proposition, ou une autre alternative et nous vous remercions chaleureusement pour l'attention que vous porterez à ce courrier.

Pour le comité « Retour du 17 »

P.-H. Heizmann – A.-C. Juillerat Van der Linden – O. Renaud – S. Richert ».

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : comme le Bureau a décidé de transmettre la lettre du comité « Retour du 17 » pour exécution au Conseil administratif, ce dernier vous informe qu'il est extrêmement déçu, évidemment, de la position des TPG, qui est soutenue par la Direction générale de la mobilité.

Nous avons pris conscience qu'ils n'ont pas envie ou qu'ils ne peuvent pas faire d'énormes efforts financiers pour mettre la cadence que les pétitionnaires ont demandée. De ce côté-là, je crois que la lettre que nous avons envoyée aux TPG est parfaitement claire. Il n'a pas été possible, comme les pétitionnaires l'ont demandé, de trouver une solution qui demanderait à la commune de Lancy de financer le manque que les TPG nous ont imposé. Je crois que, politiquement, tout le monde comprend parfaitement pourquoi nous avons dû refuser cette proposition.

En revanche, le Conseil administratif n'entend pas entrer en matière sur la proposition du comité du « Retour du 17 » pour une raison extrêmement simple : le 27 mai 2010, votre Conseil a refusé une résolution présentée par le parti socialiste qui demandait d'avoir une navette entre le Grand et le Petit-Lancy. Nous sommes pieds et poings liés par cette résolution du Conseil municipal, et nous ne pouvons pas aller dans le sens du comité « Retour du 17 » en raison de cette décision. D'autres

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

voies sont peut-être possibles, mais la voie institutionnelle par le Conseil administratif ne s'impose pas.

M. LANCE : conformément aux statuts de la Fondation immobilière de Lancy, la Commission des finances et votre Conseil municipal seront saisis prochainement sur la proposition d'acquisition de trois allées d'Etoile Palettes (80, 82 et 84, avenue des Communes-Réunies), et de trois allées au 86, 88, et 90, avenue des Communes-Réunies, qui se trouvent derrière le CASS. La procédure d'autorisation d'entreprendre de gros travaux à Etoile Palettes est à bout touchant. Reste encore à définir les conditions financières d'acquisition.

Par ailleurs, même si cette séance est bien entamée, c'est le baptême de feu de Mme CRISAFULLI, alors je vous demanderai d'être clairs dans vos interventions et dans l'organisation de cette séance du Conseil municipal.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

7. PRESENTATION DU BUDGET 2011

M. LANCE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir et l'honneur, au nom du Conseil administratif, de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2011.

Bien que notre Ville ait dégagé des bénéfices réguliers ces dernières années, l'élaboration de ce budget 2011 pour maintenir l'équilibre financier a été difficile. Confrontés à une baisse conséquente de nos recettes fiscales dès 2010, nous devons contenir nos charges, malgré l'augmentation constante des prestations et des besoins nécessaires et primordiaux pour administrer une ville de plus de 28'500 habitants.

Sans les immeubles, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 81.64 millions, contre Fr. 93.55 millions aux comptes 2009, soit une diminution de 12.7 %. Par rapport au budget 2010, les revenus enregistrent une augmentation de 2.5%.

Au niveau des charges, celles-ci s'élèvent à Fr. 87.89 millions contre Fr. 84.66 millions aux comptes 2009, ce qui correspond à une hausse de 3.8%. Par rapport au budget 2010, celles-ci sont en augmentation de 2.8%.

En tenant compte du résultat des immeubles et villas de Fr. 6.25 millions, ceci nous donne un excédent net de revenus au budget 2011 de Fr. 4'360.--.

L'IMPOT COMMUNAL

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010Personnes physiques

Les estimations fiscales pour 2011 sont fournies par le Département des finances et basées sur la structure de nos contribuables de 2008. L'essentiel de nos recettes fiscales est constitué de l'impôt des personnes physiques imposées au barème ordinaire. Les estimations sont en outre basées sur les hypothèses d'évolution et de croissance du revenu et de la fortune des contribuables, notamment fondées sur les perspectives économiques et financières.

Sur la base de ces éléments, nous pouvons vous fournir les commentaires suivants pour le budget 2011 :

L'impact de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques est estimé par le Département des finances à Fr. - 5.9 millions pour 2011 comparativement à la législation antérieure.

Notre indice de capacité financière est passé de 67.26 points en 2010 à 69.35 points en 2011, ce qui a pour effet de diminuer de 2 points notre taux de part privilégiée, qui passe de 62% en 2010 à 60% en 2011. Il était de 63% en 2009. Taux qui, je vous le rappelle, correspond à la part d'impôt communal de domicile.

Naturellement, nous pouvons nous attendre à des corrections d'impôts entre les estimations et les taxations effectives au fur et à mesure de leurs notifications, qui se répercuteront encore sur les productions 2008 et 2009, ainsi que sur les estimations pour 2010 et 2011.

Quant à l'impôt à la source et l'impôt sur les prestations en capital, le Département des finances table sur une hausse de 3.9%, respectivement 2.2%, entre l'impôt courant dans les comptes 2009 et les estimations pour 2011, en se basant sur le taux moyen cantonal.

Au vu de tous ces éléments, il en résulte une valeur de production du centime de l'impôt courant "personnes physiques" 2011 estimée à Fr. 1'180'276.-- contre Fr. 1'252'784.-- aux comptes 2009, soit une diminution de -5.8%.

La détérioration par rapport aux centimes totaux enregistrés en 2009 (y compris les corrections des années antérieures), soit Fr. 1'307'869.--, est de -9.75 %.

Personnes morales

L'administration fiscale table sur une augmentation +30.5% de l'impôt sur le bénéfice et le capital par rapport au budget 2010.

Les publications des instituts financiers nous annoncent le retour de la croissance économique d'ici ces prochains mois. Certes, nous ne sommes pas à l'abri des conséquences tardives de l'impact de la crise financière sur l'économie réelle. Mais cette hausse est également à mettre en regard d'une amélioration de la méthode d'estimation de cet impôt par le Département des finances. Le taux de croissance est dorénavant calculé par panel d'entreprises, et non plus sur la base d'un taux unique appliqué au niveau cantonal. C'est sur la base de leur estimation qu'à partir des comptes 2009, notre valeur de production courante du centime "personnes morales" de Fr. 77'189.-- passe à Fr. 106'574.-- au budget 2011.

Par rapport aux centimes totaux enregistrés en 2009 (y compris les corrections des années antérieures), soit Fr. 99'425.--, l'impôt enregistre une hausse de 7.19%.

Au final, nous obtenons un produit de l'impôt communal de Fr. 60.48 millions contre Fr. 66.22 millions aux comptes 2009.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010LES AUTRES REVENUS

Les autres revenus, par ordre d'importance, sont estimés aux valeurs suivantes :

Taxe professionnelle : Fr. 8 millions, contre Fr. 6.8 millions au budget 2010, et Fr. 8.68 millions aux comptes 2009. Cette taxe représente une part d'environ 10% sur nos revenus totaux, hors revenus nets des immeubles.

Revenus divers : Fr. 4.07 millions contre Fr. 5.76 millions au budget 2010 et contre Fr. 8.13 millions aux comptes 2009. Ce poste inclut en 2009 et en 2010 des fluctuations de provisions fiscales favorables, au vu de l'importante baisse de production.

Fonds de péréquation intercommunale : Fr. 3.85 millions contre Fr. 4.43 millions au budget 2010 et contre Fr. 3.86 millions aux comptes 2009. Ce fonds est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales, de la population et de notre indice de capacité financière;

Loyers du patrimoine administratif : Fr. 4.18 millions contre 4.43 millions au budget 2010 et Fr. 4.50 millions aux comptes 2009;

Part à des recettes et contributions sans affectation : Fr. 0.41 million contre Fr. 0.66 million au budget 2010. Cette rubrique incorpore dorénavant la contribution nette en notre faveur dans le cadre de la nouvelle loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité.

Subventions à recevoir : Fr. 0.26 million contre 0.27 million au budget 2010, et contre Fr. 1.51 million aux comptes 2009; dès 2010, le versement du fonds d'équipement communal est supprimé suite à l'introduction de la nouvelle loi décrite ci-dessus.

IMMEUBLES LOCATIFS

Le résultat sur immeubles enregistre un excédent de revenus de Fr. 6.25 millions contre Fr. 6.01 millions au budget 2010 et Fr. 7.67 millions aux comptes 2009. La hausse entre 2010 et 2011 s'explique en grande partie par de sensibles augmentations de loyers et une stabilité dans les charges d'entretien.

CHARGES

Le premier poste concerne la rubrique "biens et services". Pour 2011, le budget s'établit à Fr. 23.11 millions, contre Fr. 22.97 millions au budget 2010 et Fr. 22.42 aux comptes 2009.

Le second poste concerne les dépenses pour le personnel. Charges sociales comprises, le budget 2011 s'élève à Fr. 22.42 millions, contre Fr. 21.84 millions au budget 2010. Aux comptes 2009, ce poste s'est élevé à Fr. 22.06 millions.

A l'intérieur de ce poste, les traitements passent de Fr. 15.97 millions au budget 2010 à Fr. 16.61 millions au budget 2011, écart qui se décompose comme suit :

Augmentations statutaires	192'000
Indexation vie chère 2011 1%	143'000
Indexation vie chère 2010 0.36% (budget 2010 0.50 %)	-20'000
13e salaires, primes et indemnités	78'000
Nouveaux postes, mutations, remplacements	247'000
Total	640'000

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

Le troisième poste concerne les amortissements économiques. Ils sont évalués à Fr. 15.21 millions, contre Fr. 14.48 millions au budget 2010 et Fr. 14.11 millions aux comptes 2009.

Quatrième poste, les subventions qui sont estimées à Fr. 14.05 millions au budget 2011, par rapport à Fr. 13.17 millions au budget 2010 et Fr. 11.73 millions aux comptes 2009.

Cinquième poste, les contributions et dédommagements aux autres collectivités, qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire (GIAP), la Fondation pour l'animation socioculturelle et les frais de perception de l'impôt, s'élèvent à Fr. 9.64 millions au budget 2011, contre Fr. 10.86 millions aux comptes 2009 et Fr. 9.34 millions au budget 2010.

Sixième poste, les intérêts de la dette devraient atteindre la somme de Fr. 3.44 millions en regard de Fr. 3.69 millions au budget 2010 et Fr. 3.47 millions aux comptes 2009. L'évolution des intérêts dépend principalement des investissements réalisés, par rapport à la planification qui figure dans le budget.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Examinons maintenant de plus près le budget des investissements. Vous constaterez que les investissements nets demeurent particulièrement élevés. Ce projet confirme les besoins importants en infrastructures publiques nécessaires à la poursuite du développement de notre commune.

Les dépenses nettes estimées pour 2011 culminent à Fr. 38 millions, dont Fr. 32.5 millions pour les objets en intention et Fr. 5.5 millions planifiés pour les crédits déjà votés.

Il faut préciser que les chiffres des dépenses d'investissements présentés ci-après représentent les montants nets, après déductions des subventions et recettes diverses. Passons maintenant en revue les principales affectations qui composent cette planification pour 2011 :

Le projet de construction du nouveau bâtiment administratif à côté de la Mairie se poursuit. Fr. 1.2 million ont été inscrits en 2011 pour son étude.

L'acquisition et l'installation de caméras de surveillance sur les divers lieux approuvés par votre Conseil sont estimées à Fr. 0.6 million.

La part affectée aux écoles s'élèvent à Fr. 6.18 millions en 2011. Les dépenses sont constituées par les travaux suivants :

- Etude de construction de la future école du Sapay (Fr. 1.3 million), objet en cours
- Construction de la 1ère étape de l'école du Sapay, conjointement avec Plan-les-Ouates (Fr. 2 millions)
- Rénovation de l'école des Palettes (Fr. 1.58 million)
- Réfections extérieures de l'école de la Caroline (Fr. 1.3 million)

Pour les parcs et promenades, notons le réaménagement du parc sur la couverture T104, une étude pour réaménager le parc Louis-Bertrand, ainsi que la réfection des WC publics du parc de Surville, le tout pour un montant de 0.8 million.

Au chapitre des équipements sportifs, le réaménagement des vestiaires de la piscine de Marignac est estimé à Fr. 3.93 millions. Les travaux de reconstruction de la buvette et des vestiaires au stade de Florimont se poursuivent, pour Fr. 3.2 millions.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

La construction de la salle polyvalente du centre de loisirs à la Villa Tacchini pour Fr. 1.5 million représente la principale dépense sur la rubrique "loisirs". D'autres projets sont prévus, tels qu'un concours d'architecture pour la construction de locaux communaux à Lancy-Sud, une étude pour la construction d'une salle communale au lieu-dit Trèfle-Blanc, la réfection des bâtiments qui abritent les deux terrains d'aventures au Petit et au Grand-Lancy. Ces divers projets totalisent la somme de Fr. 1.25 million.

Nous avons également une somme totale de Fr. 0.95 million pour l'étude et les travaux qui vont être entrepris à la route du Grand-Lancy 96, soit la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment, ainsi que pour l'étude de construction d'un 2ème bâtiment.

Au niveau des routes, nous relevons les objets conséquents suivants :

- le réaménagement de la place des Ormeaux, Fr. 4 millions
- la construction d'un giratoire à l'avenue des Grandes-Communes (angle avenue des Morgines), Fr. 2.8 millions
- le réaménagement du chemin de la Caroline, Fr. 1.5 million
- la réfection de la chaussée au chemin du Bac, Fr. 0.99 million
- la création d'un giratoire et mise aux normes OPB à l'angle de la rue des Bossons et du chemin Caroline, Fr. 0.8 million
- l'isolation thermique et étanchéité de la toiture du dépôt de la Voirie au Petit-Lancy, ainsi que la transformation des vestiaires, Fr. 0.7 million
- l'aménagement d'un chemin piétons et de la chaussée au ch. des Verjus, Fr. 0.6 million
- l'assainissement de l'éclairage public au Petit-Lancy (1ère étape), Fr. 0.6 million
- la mise en place de la zone macarons au Grand-Lancy, Fr. 0.45 million pour l'achat des horodateurs et la signalisation
- l'étude de réaménagement de la chaussée de l'avenue du Petit-Lancy, Fr. 0.4 million

La mise en œuvre de la nouvelle ligne de tram entre Cornavin et Bernex nous impose l'installation de nouveaux abribus. Un montant de Fr. 0.35 million est budgété.

Face aux développements futurs du quartier de la Chapelle-les-Sciers, des travaux d'assainissement et de construction de collecteurs s'avèrent ouvertement nécessaires à la route de la Chapelle. Une somme de Fr. 1.2 million est inscrite au budget.

En ajoutant à ces montants divers objets de moindre importance, nous obtenons un total de dépenses nettes au titre du patrimoine administratif de Fr. 35.38 millions, dont Fr. 29.88 millions nets en intention.

En ce qui concerne les investissements du patrimoine financier, nous maintenons la ligne budgétaire pour les achats éventuels de terrains de Fr. 2 millions. Nous avons également Fr. 0.5 million pour l'agrandissement de la salle de judo au sous-sol de l'immeuble Chancy 28, ainsi que Fr. 0.12 million pour l'étude de rénovation du bâtiment sis ch. de Tressy-Cordy 3. Le total du patrimoine financier atteint donc la somme de Fr. 2.62 millions.

Au total, les dépenses brutes se montent à Fr. 40.47 millions contre Fr. 36.79 millions au budget 2010, ou Fr. 38.00 millions de dépenses nettes contre Fr. 32.70 millions au budget 2010.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

Au niveau de la trésorerie, le financement des investissements 2011 est prévu comme suit :

Amortissements	13.89
+ Excédents de revenus	0.00
Autofinancement (cash flow)	13.89
- Dépenses brutes d'investissement	-40.47
+ Subventions diverses et autres recettes	2.23
Total à financer par l'emprunt	-24.35

Le montant de Fr. 24.35 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 21.73 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 2.62 millions.

CONCLUSION

Mesdames et Messieurs,

Après ce traditionnel tour d'horizon financier qui peut apparaître quelque peu ardu pour certains, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

Comme annoncé à plusieurs reprises, le tassement de la valeur du centime additionnel « personnes physiques » se confirme, puisqu'il se dégrade de 5,8% par rapport aux comptes 2009. Pour les personnes morales, la hausse du centime s'explique par une annonce du retour de la croissance économique et une amélioration de la méthode d'estimation.

Finalement le produit de l'impôt communal s'élève à Fr. 60,48 millions contre Fr. 66,22 millions aux comptes 2009, soit une diminution des rentrées fiscales de Fr. 5,74 millions.

Contrairement aux recettes, les charges augmentent de 3,8% par rapport aux comptes 2009. Dans ces conditions, il devient toujours plus difficile d'équilibrer un budget, lorsque les charges augmentent et les recettes reculent. Autre aspect de l'équation, la pression de nouvelles prestations à la population se fait sentir, phénomène bien normal lorsque celle-ci atteint 28'500 habitants.

Par exemple pour 2011, il est prévu une augmentation de 40 places de crèche, une nouvelle subvention en faveur d'une association qui se soucie du bien-être de nos aînés ou le soutien financier à la fusion des deux clubs de foot de la commune.

Pour pouvoir équilibrer ce budget 2011, le Conseil administratif a dû rechercher des économies, avec l'aide des chefs de services sous forme de renoncement d'acquisitions, de travaux d'entretien, d'annulations ou de report de projets et également revoir certaines subventions à la baisse.

Nous tenons à saluer le travail des chefs de services qui ont compris cet effort d'économies à effectuer dans leur secteur respectif. Ces économies risquent toutefois de se faire ressentir rapidement sur l'entretien courant de nos bâtiments, de nos parcs, de nos routes ou simplement dans le bon fonctionnement des services de l'administration.

Quant au programme d'investissements, même s'il peut paraître important au niveau de son ampleur, il représente l'image de la volonté du Conseil administratif de mettre à disposition de la population des équipements publics fonctionnels, en bon état et respectant notre environnement. Comme a pu le constater la commission des finances, ce programme d'investissement n'est ni disproportionné, ni utopique, mais répond simplement à un besoin d'intérêt général qui correspond à une volonté de réalisation en 2011.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

Vu ce tassement des recettes fiscales pour les années à venir, le Conseil administratif est inquiet face aux besoins croissants et légitimes de notre population en lien direct avec les exigences d'une agglomération urbaine.

En conclusion et au vu des informations dont nous disposons à ce jour, notre budget 2011 de fonctionnement a dû être recadré pour être équilibré, mais il est sain et solide. Le budget des investissements nous engage pour les années à venir, mais correspond à un programme normal de mise à disposition d'infrastructures publiques.

Pour l'année 2011, ces budgets nous permettent de remplir l'essentiel de notre mission qui consiste en particulier à :

- prendre les mesures pratiques en lien avec notre politique affirmée de développement durable
- être solidaire et proche de nos habitants en leur fournissant des prestations et des équipements qui contribuent à leur épanouissement
- être solidaire et proche de nos aînés, comme des jeunes, ici et ailleurs dans le monde
- être solidaire et proche de ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté, en particulier celles et ceux qui recherchent un emploi ou un logement, toujours aussi difficile à trouver
- être solidaire et à l'écoute des sociétés et associations communales et de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune
- être proche de notre personnel qui fournit des prestations de qualité tout au long de l'année

Avant de terminer, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier le service financier, en particulier Mme Catherine ANDREY, cheffe du Service financier et de l'informatique et son collaborateur Monsieur Alexandre CHOUEY, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés de près ou de loin à l'élaboration et à la confection des budgets 2011.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs pour examen.

J'aimerais ajouter que les documents concernant les budgets seront distribués ce soir aux membres de la commission des finances, laquelle aura lieu le lundi 11 octobre 2010 à 18h30. D'ores et déjà, je vous annonce qu'elle sera très longue, une collation sera prévue car elle se terminera certainement au-delà de 22h00.

8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –**Séances des 15 juin et 7 septembre 2010****Rapporteurs : Mme Martine CASUTT et M. Philippe PERRENOUD****COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –****Séance du 20 septembre 2010 –****Rapporteur : M. Cédric ANNEN**

**a) Piscine municipale – Réaménagement des vestiaires – Crédit de construction
(Fr. 7'750'000.--**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : le Président accueille les mandataires. M. LORENZINI nous présente le nouveau projet. Le pont-promenade a été supprimé permettant de réaliser des

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

économies substantielles. L'autorisation de construire se trouve toujours en discussion avec le ScanE, mais pourrait être obtenue pour la fin du mois.

Compte tenu des modifications de projet, une économie de près de Fr. 1,5 million a été réalisée pour le génie civil.

Suite à l'appel d'offres, une diminution de 20% a été constatée pour l'électricité et le sanitaire.

Le poste échafaudages reste proche du budget initial. La façade métallique, qui est un poste réintégré, consiste en un changement complet des vitrages des deux côtés des vestiaires.

Par rapport à la serrurerie, aux portes-fenêtres, le poste serrurerie façade qui consiste en de grands éléments coulissants sur les parties extérieures du bâtiment a été séparé. La serrurerie concerne donc ici toute la partie intérieure et également une partie des vitrages pour la protection des panneaux solaires par une petite balustrade en verre.

Concernant le carrelage, il avait été proposé une économie de Fr. 40'000.-- par rapport à la finition en bas des murs où une gorge en inox avait été supprimée. Celle-ci a été réintroduite ici, pour des questions d'entretien pratique.

Concernant le mobilier du vestiaire, il n'existe pas beaucoup d'alternatives et donc pas de prix comparatif pour ce poste.

Le portillon actuel sera entreposé durant les travaux et remis en place ensuite.

La configuration de l'agencement de la cafétéria a été revue à la baisse par rapport au projet initial. Il faut ajouter à ce poste, celui de la chambre froide. De plus, la gérante fournira et financera un certain nombre d'appareils.

Le montant dédié à la cuisine paraît très élevé. Les cuisines industrielles sont coûteuses et répondent à un besoin professionnel et à des normes d'hygiène. De plus, cette installation était en sursis, car le service de l'hygiène avait menacé de la fermer l'année passée.

Pour les travaux d'aménagements extérieurs, le prix contient encore la mise en place, sur le toit de plages de sable en lien avec l'aménagement de la patinoire. Comme celle-ci a été supprimée, il est préférable de revenir à des plages d'herbe, qui sont meilleur marché. Les parkings à vélo ont été réintroduits, car ceux-ci sont très abîmés et doivent être changés.

Concernant le changement des parkings à vélo, il est demandé de ne pas remettre les mêmes qu'à la mairie car ils sont très mal pratiques. Une proposition est faite de mettre des poteaux recourbés.

M. LORENZINI informe que le projet était soumis aux marchés publics et qu'une série de lots se trouvaient sur invitations. Les critères de sélection ne considéraient pas uniquement le prix, mais l'organisation de l'entreprise et sa capacité à répondre à un mandat assez conséquent.

Concernant le choix des mandataires, si une entreprise lancéenne se situe dans une marge de différence de 5%, elle peut avoir le mandat, comme ce sera probablement le cas pour les peintures. A part pour des postes particuliers, comme le toboggan où l'entreprise est Suisse-allemande, le reste des postes concerne avant tout des entreprises genevoises.

Un commissaire se montre inquiet par rapport au planning et notamment au début des travaux, qui ne commenceraient ni en septembre, ni en octobre. Cela reporterait les travaux à la fin novembre, alors qu'il serait préférable de faire ceux-ci en une étape pour faire encore des économies.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

M. LORENZINI informe que le projet pourrait démarrer avec un ou deux mois de retard, ce qui devrait probablement fonctionner au niveau du planning. Il est vrai que les travaux ont passablement diminué dans leur importance. Cependant, deux étapes ont été conservées.

La diminution du nombre de panneaux solaires de 400 m² à 120 m² oblige le remplacement d'une chaudière à gaz quasiment neuve pour une chaudière à pellets. Le remplacement de celle-ci se justifie difficilement sur le plan écologique. L'ensemble des commissaires trouve cette exigence abusive et voudrait savoir s'il n'est pas négociable de demander au ScanE d'attendre la fin de vie de la chaudière actuelle pour faire le changement, ou de voir si cette chaudière pourrait être utilisée sur un autre site de la commune. Surtout que ladite chaudière ne serait utilisée que pour des pointes de froid en début de saison.

Une autre précision est faite sur le budget, si on enlève le coût du pont-promenade d'environ Fr. 2 millions le coût est de près de Fr. 4 millions plus cher que le montant prévu initialement.

Il a été prévu de créer une rampe douce pour permettre l'accès au grand bassin par les vestiaires.

La discussion pour le vote de l'arrêté soulève passablement de questions, le coût paraît élevé par rapport au budget de départ, les normes antisismiques étaient déjà en vigueur et les mesures auraient dû être prévues.

On se demande si les mandataires ont été choisis pour le budget proposé et si d'autres mandataires au final n'étaient pas meilleur marché.

Le changement de chaudière pose également un problème.

Il est proposé de reporter le vote en septembre pour avoir des réponses aux différentes questions.

Le vote sur cet objet est reporté à une des deux séances du mois de septembre.

M. PERRENOUD présente le sujet :

Le délégué administratif rappelle que les différentes options et le travail des mandataires ont été présentés lors d'une précédente séance. Deux questions restaient cependant pendantes : une nouvelle chaudière à pellets et les normes antisismiques.

Un représentant du bureau s'occupant de la question énergétique, explique que des travaux en chaufferie et de rénovation des bassins ont été entrepris il y a environ 5 ans. Lors de l'autorisation, le ScanE a demandé à ce que l'énergie renouvelable soit intégrée dans le projet. La commune s'est donc engagée à poser 400m² de panneaux solaires. Cette solution s'est avérée très onéreuse et inefficace quant à la mise en température de la piscine. Par conséquent, des négociations ont été entamées avec le ScanE afin de confirmer la non-viabilité du projet de panneaux solaires et de faire retomber les coûts à des niveaux acceptables. Le bois de type pellets s'est imposé afin de garantir une certaine quantité d'énergie renouvelable, en plus d'une surface de panneaux solaires de 120m². Le coût de cette solution est donc passé à Fr. 350'000.- pour cette partie. Une des deux chaudières à gaz doit être remplacée par une chaudière à pellets, un modèle relativement récent.

Un représentant du bureau 2DLC rappelle qu'en mars 2009, la commune de Lancy a lancé un appel d'offres auprès de pools de mandataires sur la base d'un cahier des charges. Ce dernier comprenait un estimatif global des travaux de Fr. 4,5 millions hors taxes, ainsi qu'un estimatif plus détaillé avec Fr. 1,8 millions pour le gros œuvre. La mission de l'ingénieur civil consistait à régler les problèmes liés à la carbonatation ainsi qu'à l'antisismique. Le devis général a cependant fait ressortir un montant global des travaux largement supérieur à l'estimation élaborée par les services de la

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

commune. Au mois de juin, le pool de mandataires a présenté les heureuses surprises du retour d'offres, l'entreprise la moins chère proposant un prix de Fr. 2,27 millions.

L'ingénieur civil explique que les normes ont en effet beaucoup changé. En 2004 sont apparues les nouvelles normes SIA sur le sismique, très contraignantes pour les bâtiments en rénovation et notamment pour ceux ayant une structure mixte. Dans le cas de la piscine, il existe un problème de liaison entre la dalle et les piliers. L'ingénieur civil souligne que le devis général a été établi en fonction des prix de soumission et qu'il est impossible de maîtriser la conjoncture.

Le responsable du service des travaux a essayé de savoir s'il y avait eu une minimisation du coût de l'intervention. Il confirme les propos de l'architecte concernant l'évaluation de départ qui a permis aux mandataires d'établir leurs honoraires. L'historique de l'évaluation des coûts est cependant très confus.

Le Président pense que l'important était d'être transparent vis-à-vis de toutes ces problématiques et de la surprise des commissaires lors de l'évolution des coûts.

Le Président donne lecture de l'arrêté.

- L'arrêté est adopté à l'unanimité moins une abstention.

M. ANNEN : juste vous informer que la plupart de mes rapports techniques qui suivent seront d'une concision non pas quant à la non-importance des dossiers mais quant au fait que nous ne voyons que les questions financières pour ces dossiers.

M. ANNEN présente le sujet : M. Renevey rappelle l'objectif de rénovation de la partie bâtiment de la piscine suivant celle des installations techniques.

M. Lance précise que l'intention initiale budgétaire était de Fr. 6 millions.

Aucune recette probable reliée à ce dossier ne viendrait soulager cet investissement.

Après lecture de l'arrêté celui-ci est accepté à l'unanimité.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Nous passons au vote.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, par 33 oui (voir annexe).

**9. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 17 juin 2010 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

**a) Petit-Lancy – Assainissement de l'éclairage public – Crédit d'investissement
(Fr. 600'000.--)**

=====
M. ZEHFUS présente le sujet : ce sujet fait suite aux différentes présentations qui ont déjà été discutées sur cet assainissement et au crédit d'investissement pour la première étape qui a été voté lors du Conseil municipal du 24 septembre 2009. Tous les commissaires ont eu loisir de

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

consulter le message se référant à cet objet. Les questions relatives aux différents aspects posés par les commissaires qui rejoignent le sujet traité en 2009 ont toutes reçu une réponse.

Le coût est plus élevé que le premier crédit d'investissement en raison du nombre plus important d'éclairages à modifier. Il s'agit d'un assainissement du système des mâts par l'installation d'éclairages moins gourmands en énergie ainsi que par l'installation de réducteurs de modules de puissance qui diminuent la consommation à certaines heures la nuit.

Au vote, la commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cet arrêté.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Nous passons au vote.

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité, par 33 oui (voir annexe).

b) Gestion des déchets – Audition du nouveau délégué

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : le sujet a été présenté par M. STÄMPFLI, délégué à la gestion des déchets pour la commune de Lancy.

Il nous a précisé que ce travail était effectué sur la base de ce qui se faisait déjà. En résumé, il s'agit :

- De veiller au respect de la loi cantonale sur la gestion des déchets.
- De respecter et de trouver les meilleures filières agréées et de proximité pour l'élimination des déchets.
- De veiller à ce que les prestataires travaillant pour notre commune respectent leur cahier des charges avec une meilleure communication et des séances de travail régulières.
- D'établir et d'assurer le suivi des différentes statistiques concernant le recyclage des déchets.
- De vérifier au niveau des industries se trouvant sur notre territoire que la filière des déchets soit respectées par des informations et en mettant par exemple à leur disposition des containers pour les déchets recyclables.
- De continuer l'assainissement dans certains quartiers de notre commune en essayant d'enterrer un maximum de containers.
- De veiller et gérer les déchets encombrants en dehors des périodes mensuelles pour leur évacuation.
- De suivre les évolutions et les révolutions technologiques actuelles pour l'amélioration et la prise en charge des déchets. Par exemple, à l'aide de puces électroniques fixées sur des récipients ou par l'installation de capteurs de remplissage pour éviter des déplacements inutiles de véhicules lourds pour ce genre de travail.

En conclusion de cet excellent exposé, M. STÄMPFLI précise que le but est d'essayer, de continuer et d'améliorer le taux de recyclage tout en sachant qu'à un certain moment, il ne sera pas possible de faire mieux. Il donne pour exemple la taxe d'incinération qui augmentera de plus de 15% en juillet 2011, l'usine des Cheneviers travaille actuellement en dessous de ses capacités. Les communes, par leur travail d'information et de sensibilisation, ne sont pas récompensées.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

Il y a eu de nombreuses questions de la part des commissaires sur :

- Le coût de la tonne pour les déchets incinérés ainsi que la relation avec les industries, par exemple La Praille durant certaines festivités. Le montant de certaines rétrocessions pour certains déchets recyclables.
- La problématique au sujet de l'incivilité de certaines personnes pour la mise à la rue de déchets en dehors des périodes prévues à cet effet.
- Le bruit provoqué par la sortie des containers aux aurores et les odeurs qui pourraient résulter de la part des responsables de services d'immeubles qui sortent leurs containers la veille.
- Les projets futurs pour l'enterrement de containers et la raison pour laquelle les containers prévus pour les habits ne sont pas enterrés.

A toutes ces questions et bien d'autres à la suite de cet exposé, M. STÄMPLI est remercié pour le travail qu'il a effectué.

c) Campagne Display

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : les commissaires ont reçu de la part de Mme GRASSET, déléguée à l'Agenda 21, le petit papillon explicatif.

Notre Conseiller administratif délégué nous indique qu'il ne s'agit pas d'un instrument de travail mais d'une information.

Aux quelques questions des commissaires, notre déléguée à l'Agenda 21 a répondu à la satisfaction de ceux-ci.

d) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : M. DESCHENAUX nous a parlé de la décoration différente avec des légumes et des fleurs en face de la Mairie en relation avec l'année de la biodiversité. Tous les commissaires, avant ou après la commission, ont admiré cette décoration.

Il est encore question de l'année de la biodiversité. Quelques précisions ont été données aux commissaires sur le cortège de la Fête des écoles de Lancy dont le thème est précisément la biodiversité. D'autres informations sont données sur la suite de l'action Robin des Watts qui s'est déroulée à l'école En Sauvy et qui rejoint également le sujet évoqué précédemment.

Un commissaire demande si notre commune organisait quelque chose à l'occasion de la Journée du Soleil. Il lui est répondu par la négative. Ce même commissaire a participé à la journée « zéro énergie » organisée au Collège de Staël et nous a informés de l'aspect intéressant de cette action.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010**10. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION – Séance du 30 août 2010 –
Rapporteuse : Mme Louise REY****a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e**
=====

Mme REY présente le sujet : Madame ESTOPPEY et Monsieur MATHIEU ont été élus respectivement Présidente et Vice-président.

b) Ajustement des jetons de présence des Conseillers municipaux dès le 1^{er} janvier 2011
=====

Mme REY présente le sujet : le Conseil municipal du 24 juin 2010 a déjà accepté le vote de principe par 28 oui, 1 non et 3 abstentions. Il s'agit ce soir de valider formellement ce vote de principe à travers un arrêté, la commission l'ayant accepté à l'unanimité des membres présents.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat

Nous passons au vote.

L'arrêté 10b) est accepté à l'unanimité, par 33 oui (voir annexe).

c) Ajustement des indemnités du Conseil administratif dès le 1^{er} janvier 2011
=====

Mme REY présente le sujet : la commission a déjà abordé ce sujet dans sa séance du 31 mai 2010 sans toutefois qu'une proposition chiffrée d'augmentation n'ait été faite par le Conseil administratif.

L'augmentation des indemnités des Conseillers administratifs se pose aujourd'hui en perspective de la nouvelle législature 2011-2015 et prendra effet le 1er janvier 2011.

Le Conseil administratif est maintenant en mesure de faire une proposition. Celle-ci consiste en une augmentation de CHF 6'000.- par an, l'indemnité serait donc portée de Fr. 80'000.-- à Fr. 86'000.-- /an dès le 1er janvier 2011.

Sur quelle base arrive-t-on à cette augmentation demande un commissaire ?

Il n'y a pas de base de calcul précise, mais il faut tenir compte qu'il n'y a pas eu d'augmentation pendant quatre ans par rapport à l'évolution du coût de la vie qui s'élève environ à 3% depuis le dernier ajustement des indemnités. Il faut aussi adapter ces dernières par rapport aux exigences de la fonction qui deviennent de plus en plus pointues d'année en année avec les responsabilités qui en découlent.

Il faut savoir que le taux d'activité d'un Conseiller administratif se situe entre 50% et 70% selon les cas et les représentations ont lieu souvent le soir et le week-end. Avec la charge de Conseiller administratif, il faut concilier une activité professionnelle partielle d'où une réduction des cotisations

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

personnelles et professionnelles au fonds de prévoyance professionnel. Lorsque l'on travaille dans un établissement avec une activité réduite, les promotions dans son entreprise deviennent plus problématiques et le retour à un travail professionnel à 100% en cas de fin de mandat s'avère difficile.

Pour toutes ces raisons, cette augmentation des indemnités des Conseillers administratifs se justifie étant précisé qu'elles ne sont pas indexées annuellement contrairement aux salaires des collaborateurs de la commune.

A titre comparatif, les indemnités des Conseillers administratifs des communes de Meyrin, Carouge et Vernier sont plus élevées qu'à Lancy.

Mis aux voix, cet arrêté est accepté par 7 voix et 2 abstentions.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

M. COULIN : malgré ce qui aurait pu sembler au premier abord une opposition du groupe libéral-radical, les membres de ce dernier voteront cet arrêté, car cette augmentation de Fr. 6'000.-- de l'indemnité annuelle de nos Conseillers administratifs ne semble pas extrême, compte tenu que le dernier ajustement a eu lieu en 2007 et que le cumul de l'augmentation du coût de la vie ces dernières années a dépassé ce pourcentage.

Toutefois, nous nous permettons d'attirer l'attention sur un texte qui méritera une attention particulière. J'ai nommé le règlement du fonds de prévoyance du Conseil administratif.

Rendez-vous compte ! Un Conseiller administratif, après 12 ans de magistrature, touche une rente de 66% de son indemnité (soit Fr. 86'000.-- dès le 1^{er} janvier 2011) et ce dès 60 ans. Certains de nos concitoyens ne peuvent espérer cela après une vie entière de labeur et avant la limite de 65 ans.

Alors que le citoyen lambda souffrira d'une amputation de son AVS de 6,8% par année d'anticipation, c'est 1% de réduction du taux de rente qui s'applique (sur la limite de 60 ans et non pas 65) pour un Conseiller administratif. Sans compter que, souvent, son activité professionnelle régulière lui assure un salaire ou une retraite qui va s'additionner à cette rente.

C'est pourquoi le groupe libéral-radical souhaite que ce règlement soit révisé par la commission de l'administration dès que possible.

M. ALONSO : si plus personne ne souhaite la parole, je mets cet arrêté au vote.

L'arrêté 10c) est accepté à l'unanimité, par 33 oui (voir annexe).

d) Répartition des locaux de vote pour 2011

=====

Mme REY présente le sujet : la répartition par parti des présidences et vice-présidences des bureaux de vote en 2011 est calculée au prorata des suffrages obtenus lors des élections municipales de 2007. Il y a six opérations électorales prévues.

Les Présidents des partis communiqueront les coordonnées des personnes désignées, y compris les suppléants, avant le 7 octobre 2010.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010**11. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 1^{er} septembre 2010 –
Rapporteur : M. Xavier COULIN****a) Crèche La Chapelle-les-Sciens – Concours de projets d'architecture (Crédit d'étude
de Fr. 200'000.--)**

=====
M. COULIN présente le sujet : il s'agit de valider la mise au concours d'une crèche située dans le nouveau quartier à construire. L'actuelle structure « Les Couleurs du Monde » serait appelée à disparaître et à investir le nouveau bâtiment, passant d'une capacité de 21 à 96 places. Les concurrents devront être des pools composés d'architectes et d'ingénieurs civils et ce afin d'élaborer des projets intégrant des problèmes de construction. Quelques interrogations quant à la méthode d'indemnisation des membres du jury, des éclaircissements nous sont apportés par le Conseil administratif.

La directrice de la crèche « Les Couleurs du monde » nous présente la structure projetée et les grandes lignes du projet pédagogique, répondant à quelques interrogations des commissaires et en rassurant d'autres. Quant au nombre de places, il est limité par la surface disponible.

Puis s'engage un débat sur la nécessité ou non de faire passer ce projet d'arrêté devant la Commission des travaux. Divers arguments sont avancés et finalement la Présidente fait voter la Commission sur le projet d'arrêté.

Il est accepté par 5 oui et 4 abstentions.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

M. ANNEN : quelle ne fut pas ma surprise de voir que dès le mois de septembre, c'est la Commission des affaires sociales qui va traiter les crédits d'étude sur les concours de projets d'architecture. Je ne sais pas quand la Commission de l'environnement traitera le budget... Je trouve que là on part un peu dans tous les sens. Donc, M. le Président, pour que les commissions effectuent leur travail dans leur domaine de compétences, le groupe libéral-radical propose le renvoi de cet arrêté à la Commission des travaux qui est compétente pour ce sujet-là.

M. MARCHIANDO : le parti socialiste approuve le principe de ce crédit d'étude pour le concours de Fr. 200'000.--, car le besoin de places est réel.

Il aurait cependant souhaité que la Commission des travaux et constructions soit également impliquée dans le processus dès le début. Une telle démarche doit permettre aux commissaires de s'assurer que des problèmes techniques ne rendent pas de tels projets inapplicables. Ceci doit être appliqué à l'avenir.

Mme CASUTT : le groupe DC trouve qu'il n'y a aucun problème pour la Commission des affaires sociales de voter pour un concours de projets d'architecture.

En effet, il apparaît que la Commission des travaux est déjà passablement chargée et comme les crèches sont du ressort des affaires sociales, nous approuverons ce projet.

Le résultat de ce concours sera bien entendu suivi par la Commission des travaux et nous vous invitons à accepter cet arrêté.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

M. MATHIEU : les Verts voteront également ce crédit, parce qu'il ne faut pas faire de confusion, il s'agit d'un crédit permettant d'organiser un concours. C'est tout à fait légitime et normal. Le crédit d'étude de cette crèche ira bien évidemment à la Commission des travaux. La Commission des affaires sociales ne veut pas du tout faire cela et n'en a pas les compétences.

Je voudrais juste rappeler que les interrogations étaient sur la pertinence de faire un concours pour ce type de bâtiment ou pas : la réponse était très claire, oui on doit en faire un, vu le montant des travaux escompté. L'autre interrogation portait sur le tarif à l'heure d'un architecte .. peut-être qu'il y avait des connaissances à la Commission des travaux supérieures aux nôtres, mais pas des compétences. Ce crédit pour le concours a passé de Fr. 230'000.-- à Fr. 200'000.--, le Conseil administratif a très bien compris ce que l'on disait. Donc les Verts voteront cet arrêté.

Mme FLOREY BARDET : en commission on nous a laissé croire que le montant du crédit d'étude de Fr. 200'000.-- destiné à couvrir les frais de procédure nécessaires à l'organisation d'un concours d'architecture était obligatoire selon la loi. Eh bien on nous a menti. Ceci est totalement faux. Et plus grave, le Conseiller administratif présent a fait mine de ne pas être totalement au courant et en fin de compte, par son silence, a semé le trouble volontairement, ceci afin de faire passer cet arrêté. Car en commission, à part entendre : « oui,, il me semble que... Cela se pourrait... c'est possible, etc. », personne n'a pu ou voulu déterminer avec certitude si cela était obligatoire.

En fin de compte, il s'avère que la seule chose qui est vraie est que vu le montant des travaux avancé en commission, ce projet est soumis à la loi sur les AIMP, à savoir la loi qui régit l'accord intercantonal sur les marchés publics et non pas à l'ouverture d'un concours d'architecture. Comme vous le savez, les concours d'architectures coûtent cher et sont beaucoup plus contraignants qu'un simple appel d'offres selon les procédures habituelles. De plus, une fois le gagnant du concours désigné, plus question de faire marche arrière ou de modifier quoi que ce soit au risque de devoir payer des dédommagements considérables. L'avantage d'un appel d'offres est que si les projets proposés ne correspondent pas à nos attentes, nous pouvons encore les faire modifier et ils coûtent beaucoup moins cher. Ce qui n'est pas le cas avec un concours d'architecture.

Il faut bien comprendre que l'UDC n'est pas contre l'ouverture d'une nouvelle crèche, mais cherche surtout à faire économiser de l'argent à la collectivité.

C'est pourquoi le groupe UDC demande un renvoi immédiat de ce projet en Commission des travaux afin d'obtenir des informations complémentaires et de déterminer clairement la meilleure solution pour la construction de cette crèche, sachant que cette Commission est beaucoup plus compétente pour traiter ce sujet que la Commission sociale. Si tel n'est pas le cas, le groupe UDC refusera le vote pour confirmer son désaccord.

M. ANNEN : je souhaite rebondir sur ce que Mme FLOREY vient de dire. Il est clair que le concours AIMP, de mon point de vue, pour un objet de cette importance, n'est pas nécessaire.

Deuxièmement, par rapport à ce que Mme CASUTT nous a annoncé quant à la surcharge de la Commission des travaux, elle doit le savoir car elle en fait partie, nous avons rajouté deux séances au mois de septembre. Je pense qu'on a un devoir envers la population et s'il faut rajouter une séance pour traiter ce point en plus des autres dossiers, nous le ferons M. le Président.

M. FAVRE : j'ai deux remarques sur l'intervention de Mme FLOREY. Un concours AIMP a quand même un coût, de Fr. 15'000.-- à Fr. 20'000.-- par candidat donc cela coûte au minimum Fr. 120'000.-- à Fr. 140'000.--, donc le coût sera réel. On est obligé de faire un concours et le montant du mandat va largement dépasser les seuils, donc automatiquement on n'y échappera pas, que ce soit un concours SIA ou un concours AIMP.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

Je rejoins par contre Mme FLOREY sur le fait que si c'est un concours SIA, c'est assez lourd. On a pu faire la Maison de la sécurité, qui est un bâtiment emblématique et magnifique, avec un concours AIMP. Je rappelle que quand nous avons voté le PLQ de La Chapelle-les-Sciers, c'était également assorti d'un concours SIA pour la crèche. On sait depuis 2-3 ans déjà qu'il y a cette volonté du Conseil administratif de faire un concours SIA.

On va accepter cette demande de crédit. Je crois que vous savez où on en est, il y a le contenu et le contenant : pour le moment la Commission des affaires sociales s'intéresse au contenu et le contenant sera plutôt le rôle de la Commission des travaux.

Une dernière remarque : je sais qu'au Grand Conseil il y a eu des discussions assez serrées sur les exigences de construction. Les coûts des crèches sont beaucoup trop élevés, on arrive à des coûts astronomiques et j'aimerais bien qu'on profite de ces discussions qui ont eu lieu au Grand Conseil pour adopter des solutions plus élaborées, également sur les structures de fonctionnement.

Je me rallierai à l'avis de la Présidente de la Commission des affaires sociales et voterai oui à cette demande de crédit.

M. BAERTSCHI : ne privons pas la Commission des affaires sociales des quelques prérogatives qu'elle a. Elle a dans sa dernière séance voté sur le principe d'une crèche dont la quintessence pédagogique nous a été présentée par la directrice de la crèche « Les Couleurs du monde » et qui nous a dit dans quel esprit elle avait travaillé, avec d'ailleurs les mandataires, pour arriver à un concept, qui ne coûte pas un sou de plus qu'un autre concept, simplement le travail qui a été fait est un travail social, un travail pédagogique.

La Commission des affaires sociales a comme but de dire : « nous sommes d'accord de faire une crèche actuellement de 96 places » et c'est bien dans ce sens-là qu'il faut comprendre que le vote n'est qu'un vote de principe, au sens où on n'a pas le choix, il faut passer par une procédure AIMP. Donc il faut faire un concours et ce concours après aura un gagnant et que ce gagnant sera soumis aux « fourches caudines » des différentes commissions des travaux qui sauront assez dire, à ce moment-là, ce qui va et ce qui ne va pas.

Je m'étonne un peu de certaines réactions lors de la Commission des affaires sociales. J'avais demandé à notre chef de service des travaux d'être présent lors de cette commission et il y avait également un autre mandataire, pour dire que ce n'est pas parce que vous êtes dans la commission des affaires sociales que vous ne pouvez pas poser des questions techniques, des questions de travaux, parce qu'on ne va pas séparer les choses. Il est évident que de temps en temps, il y a des questions qui sont techniques et ce n'est pas parce qu'on est à la Commission des affaires sociales qu'on n'oserait plus poser des questions techniques.

Je crois que les commissaires qui ont été à la Commission des affaires sociales auraient eu toute occasion de poser des questions, - ils ne l'ont pas fait, ils l'ont fait, je n'en sais rien - mais en tout cas personne n'est resté sur des frustrations parce qu'il n'y avait pas de répondant à des questions.

C'est pour cela que j'invite à ne pas retarder encore d'un mois ou deux pour passer à la Commission des travaux.

Avec mon collègue, M. RENEVEY, nous sommes tombés d'accord pour ne pas surcharger la commission des travaux. Je suis bien content de savoir que M. ANNEN est prêt à passer des nuits là-dessus, mais je crois qu'il ne faut pas non plus exagérer. La Commission des travaux va certainement viser ce résultat du concours avec toute l'acrimonie qu'on lui connaît. Evitons de faire traîner les choses et je vous invite ce soir à voter ce crédit.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

Mme CASUTT : comme seuls les imbéciles ne changent pas d'avis, vu ce qui a été dit ce soir, étant donné qu'il y a deux types de concours différents qui peuvent être mis en place, avec des légères différences – et on aura j'espère les explications exactes en Commission des travaux – on va aller dans le sens de reporter à la Commission des travaux pour savoir quel type de concours est le mieux pour ce type de bâtiments.

M. VITALI : j'aimerais remercier Messieurs les Conseillers administratifs RENEVEY et BAERTSCHI, mais je voulais dire que c'est un peu à cause de M. BAERTSCHI qu'on a rien compris durant cette commission, parce que finalement nous avons reçu des documents techniques alors que nous sommes dans une Commission des affaires sociales. Ce n'est peut-être pas de sa faute, c'est peut-être en raison d'une désorganisation, ou parce qu'il voulait aller plus vite, je comprends.

Je ne mets pas en cause le fait que le parti socialiste a envie que soit accepté ce crédit d'étude, mais si on pouvait dorénavant être un peu plus structuré, pour nous qui ne sommes pas des professionnels en la matière, qui sommes venus pour des questions sociales et non pas des choses techniques, je pense que ce serait beaucoup plus facile. Peut-être qu'il faut aussi être plus structuré. Je comprends la Commission des travaux qui n'a pas traité ce sujet, lequel devrait peut-être passer par elle avant de passer en Commission des affaires sociales.

Pour la suite, si cela pouvait être un peu mieux organisé, ce serait peut-être mieux pour les commissaires.

M. ANNEN : merci à M. BAERTSCHI de s'inquiéter auprès de M. RENEVEY de savoir si mon planning est surchargé ou pas. On peut me joindre soit par mail, soit par téléphone, je travaille avec des moyens techniques, ou même le tam-tam, je ne suis pas très loin je peux venir en vélo électrique, en plus cela lui fera plaisir.

Comme vous le dites, à vous de vous pencher sur les concepts pédagogiques et toutes ces choses-là, cela me paraît logique, mais ensuite, ce n'est pas qu'une question de compétence - est-on plus intelligent ou moins intelligent à la Commission des travaux - mais on a plus l'habitude d'être en face de dossiers techniques.

Pour ce qui est de retarder le projet, on a des séances au mois d'octobre où l'on peut tout à fait passer cela. J'irai voir M. RENEVEY pour voir où l'on peut agencer cela ou si l'on doit rajouter une séance. Je rejoins M. VITALI, organisons les choses. Je pense que les deux commissions doivent se saisir de ces choses, la Commission des affaires sociales pour le principe de la crèche, la Commission des travaux pour des questions techniques et des procédures à suivre. Le groupe libéral-radical n'est pas contre la construction des crèches, mais il faut respecter un certain ordre, une certaine organisation pour que les choses ne prennent pas de temps en séance plénière malheureusement.

M. FAVRE : je vais proposer une solution PDC. Comme tout le monde est visiblement d'accord sur cette crèche, mais pas sur la formulation et vu que l'arrêté ne parle pas de concours SIA, mais uniquement d'un concours d'architectes, on vote l'arrêté de Fr. 200'000.--. On fait ensuite une Commission des travaux et on tranchera lors d'une prochaine séance plénière pour savoir si on fait un concours SIA ou AIMP. Le Conseil administratif peut organiser une Commission des travaux - je crois que c'est un peu court pour le mois d'octobre mais peut-être pour le mois de novembre - ou mieux une séance de commissions des affaires sociales et des travaux réunies. Là on choisit en toute connaissance de cause, parce que, comme l'a dit Mme FLOREY, c'est relativement lourd.

Je propose que l'on vote cet arrêté avec l'engagement du Conseil administratif d'aller après à la commission des travaux.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

M. FONTAINE : le groupe MCG va suivre la proposition de M. FAVRE. De ce qu'on a entendu ce soir, c'est la proposition la plus intéressante et je vais aller dans son sens.

M. MATHIEU : je voulais juste vous parler des commissions sérieuses où il y a des architectes et des banquiers, et des commissions folkloriques où il y a des travailleurs sociaux. Mais je n'en parlerai pas et je suggère de suivre la proposition de M. FAVRE.

M. ANNEN : pour aller plus vite, on va suivre le pragmatisme de M. MATHIEU, on retire notre demande de renvoi en commission et on suit la proposition de M. FAVRE, avec l'assurance que cela passera en Commission des travaux rapidement pour décider de la forme du concours par lequel on va devoir passer.

M. ALONSO : si j'ai bien compris, on va voter l'arrêté tel quel avec un engagement du Conseil administratif de passer par une commission idoine pour faire soit un concours d'architecture soit une procédure AIMP, mais cela se décidera en commission.

Je mets au vote cet arrêté.

L'arrêté 11a) est accepté par 32 oui et 1 abstention (voir annexe).

**12. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 2 septembre 2010
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 20 septembre 2010 –
Rapporteur : M. Cédric ANNEN**

a) Déplacement d'un lieu de stockage (crédit d'investissement Fr. 150'000.--)

Mme RICHERT présente le sujet : le matériel de voirie servant aux déchets verts et aux balayures était stocké jusqu'à présent sur un espace appartenant aux CFF. Ces derniers souhaitant récupérer leur terrain rapidement pour permettre un accès de chantier dans le cadre des futurs travaux du CEVA, il a fallu chercher un autre lieu en urgence. Une situation transitoire a été trouvée aux Ports Francs. Il s'agit d'un site partiellement clôturé donc protégé, d'une superficie de 1077m² et dont la location revient à Fr. 55'000.--/an.

Une infrastructure doit être envisagée. Les conditions étant de faire un minimum de trous sur la surface bitumée, le service municipal a opté pour un quai de déchargement modulaire posé sur le terrain existant. Il s'agit d'une surface de transfert équipée d'une plateforme.

Cette solution revêt plusieurs avantages dont :

- le quai modulaire entièrement démontable permet à tout moment de déménager lorsqu'un futur site plus adapté sera trouvé
- le site retenu est bien placé, suffisamment proche pour limiter les distances de déchargement en permettant ainsi une économie en matière de carburant et un gain de temps pour les employés, temps occupé à travailler plutôt qu'à rouler mais, suffisamment éloigné des immeubles locatifs pour éviter les nuisances que les va-et-vient des véhicules engendrent
- de 15 à 20 véhicules divers peuvent utiliser cette plateforme tous les jours et à n'importe quelle heure
- cette solution permet un lieu de décharge unique et contrôlé

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

Le montant du crédit sollicité pour l'achat et la construction d'un tel quai modulaire est de Fr. 150'000.-- TTC.

La commission accepte ce crédit à l'unanimité.

M. ANNEN présente le sujet : après une présentation du dossier, déjà effectuée à la commission de l'environnement par M. RENEVEY, deux commissaires remercient le service qui a établi ce message pour sa clarté.

M. Lance précise qu'un loyer de Fr. 70'000.-- annuels remplacera la mise à disposition des CFF de l'ancien emplacement.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

M. BONFANTI : en ce qui concerne les chiffres, j'en ai entendu deux différents, Fr. 55'000.-- et Fr. 70'000.--. J'aimerais savoir quel est le bon chiffre.

M. RENEVEY : c'est Fr. 70'000.--.

M. ALONSO : si personne ne souhaite prendre la parole, je mets au vote cet arrêté.

L'arrêté 12a) est accepté à l'unanimité, par 33 oui (voir annexe).

13. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 7 septembre 2010
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**a) Mise en conformité des infrastructures techniques de gestion des eaux usées**
(Crédit d'investissement de Fr. 391'000.--)

=====
M. PERRENOUD présente le sujet : Monsieur le Conseiller administratif délégué indique qu'une inspection de la direction générale de l'eau a révélé des dysfonctionnements. Ces derniers étaient acceptés lors de la réalisation des bâtiments, mais ne le sont plus à l'heure actuelle. Un rapport énumère les éléments à modifier et donne un délai pour réaliser les travaux. Le problème s'étant déclaré de manière soudaine, la mise en conformité n'a pas été budgétée. Le mandataire a donc dû examiner les implications des exigences de l'Etat.

Un représentant du bureau Batec a analysé les critères du département en vue de se conformer à la législation sur le réseau des eaux usées. Un des bâtiments se trouvant au sous-sol, il faudra relever les eaux usées au niveau de la route. Le reste des travaux est en revanche plutôt standard. Le système de décantation permet de nettoyer les eaux usées avant de les remettre dans le réseau.

Un commissaire trouve étonnant que pour une commune, qui se veut exemplaire, un tel problème n'ait pas été envisagé plus tôt. Par contre, il se dit satisfait du document qui est transmis : pour une fois, il comporte des noms, des prix et des comparaisons.

Le Président abonde dans le sens du commissaire quant à la qualité du document. Il donne ensuite lecture de l'arrêté.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

- L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Je mets au vote cet arrêté.

L'arrêté 13a) est accepté à l'unanimité, par 33 oui (voir annexe).

b) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : Monsieur le Conseiller administratif annonce que l'Office cantonal de la statistique a indiqué cet été, par communiqué de presse, que les prix de la construction ont progressé de 0,7% en six mois.

A propos de la salle de spectacle de la villa Tacchini, l'affaire est pendante devant le Fonds intercommunal (FIC), un tout nouvel organe qui ne dispose pour l'instant ni de structure ni de cahier des charges par rapport aux financements prévus et aux bénéficiaires potentiels. Un autre Conseiller administratif, qui siège au Fonds, défend notre position.

M. RENEVEY ajoute que l'Etat a mandaté une étude quant à la possibilité d'une extension du pont de Lancy, demande d'ailleurs formulée par Lancy. Il s'agirait d'un tablier qui serait ajouté de part et d'autres du pont actuel afin d'augmenter la surface dédiée aux cyclistes et aux piétons. Les panneaux anti-bruits actuels seraient en outre abandonnés pour des vitrés afin d'accroître la sécurité des usagers. Par rapport au financement – quelque Fr. 3,4 millions - le niveau de participation éventuelle de la commune à cette construction n'est pas encore connu.

Un commissaire évoque la séance du 15 juin, durant laquelle la Villa du Point Virgule a été présentée. Il semble que les indications données par la Commission des affaires sociales n'aient pas été respectées. Par conséquent, il faudrait une meilleure collaboration afin de ne plus recevoir des programmes qui ne respectent pas les buts et les vœux d'une commission. Une certaine diversité était prévue au niveau des logements. Or, le projet ne comporte que des logements à bas tarif. Il estime que la densification du terrain pourrait être augmentée afin que le terrain rapporte à la commune.

Un commissaire s'interroge ensuite quant au terrain de l'Arquebuse qui semble squatté par un parking.

Le Conseiller administratif répond que des travaux sont en préparation pour le tracé de Cadiom. A l'heure actuelle, les deux bras de Cadiom ont parfois des pertes de puissance. Un bras intermédiaire permettra la jonction entre ces deux bras principaux. Le projet est suivi de près, le dépôt de la voirie se trouvant sur le tracé. La commune a d'ores et déjà demandé à pouvoir se raccorder à ce réseau.

Le Président informe qu'il s'est rendu à une séance avec le Président de la Commission des travaux de Plan-les-Ouates, les deux Conseillers administratifs en charge des travaux et les deux chefs de travaux afin de préparer la communication et le relais d'informations pour le projet de La Chapelle-les-Sciers.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010**14. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séance du 15 septembre 2010
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS****a) Demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (44%) sur la parcelle 928 de Lancy, pour la construction de 10 logements et transformation d'un bâtiment en 4 logements – garage souterrain – 1B, 1C, chemin des Vignes**

=====
M. ZEHFUS présente le sujet : la commission a reçu MM. PIDOUX et LANCE du Groupe 8 – Architectes associés. Il s'agit d'un site qui est une ancienne structure industrielle, en bordure d'une rivière (l'Aire) et, en partie en zone forêt. Le concept présenté se composera d'appartements et de petites maisonnettes se chevauchant et qui monteront en direction du ch. des Vignes. Un élément existant sera conservé et transformé pour la création de quatre duplex.

Les sous-sols existants seront prévus pour des caves et des parkings souterrains. D'autre part, les anciennes cuves à vin seront réutilisées pour la récupération de l'eau. Les seules places de parc en surface seront destinées aux visiteurs et situées à l'entrée de la parcelle. La lisière de la forêt sera protégée et permettra le passage de la petite faune.

Ce projet répond à toutes les directives édictées par notre commune en matière d'énergie, notamment par l'installation de pompes à chaleurs, toitures végétalisées et construction en partie en bois.

Aux différentes questions posées par les commissaires, des réponses claires et précises ont été apportées. Ce projet a suscité les félicitations de l'ensemble de la commission.

Au vote, cet arrêté a été accepté à l'unanimité.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

M. VITALI : je vais voter cet arrêté, parce que je suis pour des logements supplémentaires. Mais je vais faire intervenir M. BAERTSCHI encore une fois : le 20 septembre, on reçoit comme information le 39,5% de la surface, et aujourd'hui, vous nous dites que c'est 44%. Cela fait 10% en plus. Vous me direz que c'est un calcul magique dont vous ne connaissez pas la formule. Je voulais simplement savoir, juste comme preuve, comme chaque fois les informations sont un peu différentes, si on peut les avoir un tout petit peu plus précises, mais je voterai cet arrêté.

M. FAVRE : M. VITALI pose la question que tout le monde se pose. Ces 10% comme l'a très bien dit M. BAERTSCHI, ce sont les 10% supplémentaires de Minergie autorisés pour cette construction qui est de qualité, qui est magnifique. Comme il y a plusieurs personnes dans cette assemblée qui sont intéressées par ces appartements, je vous invite à voter oui, pour que ce projet voie le jour.

M. BAERTSCHI : pour répondre à M. VITALI, excusez-nous de compter sur la compétence des personnes du département. C'est-à-dire que quand le projet nous revient, on nous dit que c'est un projet que votre Conseil municipal doit voter parce qu'il implique une augmentation du taux d'utilisation du sol. Et on nous dit que le taux est à 39,6. Alors on fait confiance. Je ne demande pas à M. GUERITEY de bien vérifier pour savoir si ce chiffre est juste. Il se trouve que les mandataires venus en commission nous ont apporté un nombre de renseignements que nous n'avions pas et un simple calcul a démontré que cela passait non pas à 39,5 mais à 43,3. Comme il a été dit, cela dépend de quelle surface on prend, si l'on prend la forêt ou autre. Donc, nous n'avons pas fait le calcul revendicatif, sachant que vous votiez à 39,5 ou à 43,3, c'était de toute

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

façon une augmentation et que le projet vous a été présenté d'une manière claire. Après c'est un pur calcul.

Si vous voulez qu'à chaque fois nous demandions comment cela a été calculé, nous le ferons. Mais à partir du moment où même les mandataires nous disaient plutôt 44% que 39,5%, alors qu'ils auraient eu intérêt à nous dire que c'était moins s'ils voulaient faire passer leur projet, c'est bien la raison pour laquelle nous n'allons pas systématiquement demander comment ils ont fait leurs calculs.

M. ALONSO : si plus personne ne souhaite la parole, je mets l'arrêté au vote.

L'arrêté 14a) est accepté à l'unanimité, par 33 oui (voir annexe).

b) Projet de modification des limites de zone Praille-Acacias-Vernets (PAV) – Plan N°29712

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : en préambule, notre Maire nous a rappelé que la commission avait préavisé favorablement un premier projet. Les villes de Carouge et Genève ont lancé un référendum mais celui de Carouge n'a pas abouti.

Notre commune est moins concernée car il n'y aura que très peu de logements construits sur son territoire. Sur le projet de construire des terrains de football, M. BAERTSCHI a précisé que le Conseil d'Etat avait prévu la construction de trois grandes tours mais la géologie du terrain n'est pas favorable et pourrait générer de gros problèmes techniques.

Le projet a été présenté par Mme LORENZ, Directrice du PAV. Elle a énuméré les difficultés rencontrées dans la structure alluvionnaire du sol et nous a également parlé de la partie nommée « camembert » se situant sur Lancy où nous trouvons deux nappes phréatiques dont l'une est polluée et elle risque, en cas de construction de fondation, de polluer l'autre nappe alimentant notre canton en eau potable.

A partir de l'acceptation par le Grand-Conseil, l'Etat a deux ans pour faire avaliser des plans directeurs de quartier. Selon un commissaire, ce délai est trop court pour un projet qui pourrait prendre au moins 50 ans avant sa réalisation complète.

Dans les discussions qui ont suivi cet exposé, il a été question, outre les problèmes géologiques susmentionnés, de l'objectif : un nouveau logement pour un nouvel emploi. Il s'agit également de faire une vraie ville avec une certaine mixité et non une grande cité dortoir.

Il nous a été également précisé que les trois communes (Ville de GE, Carouge et Lancy) devront voter. La Ville de Genève a demandé un délai de deux mois et il semblerait que Carouge ait créé une commission ad hoc. Au sujet d'une ville piétonne, il nous est répondu qu'il faudrait faire un juste dosage et qu'il est précisé que cette région est très bien desservie par les transports publics.

Cet arrêté a été accepté par 9 oui et un non.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Je mets au vote cet arrêté.

L'arrêté 14b) est accepté à l'unanimité, par 31 oui (voir annexe).

Séance ordinaire du 30 septembre 2010**c) Lancy – Chemin du Bac/chemin Daniel-Ihly – Plan localisé de quartier N°29744-543**
=====

M. ZEHFUS présente le sujet : le plan directeur de quartier a été voté il y a quelques années et tous les PLQ sont en conformité avec celui-ci. Il n'y a eu aucune remarque après l'enquête publique.

A la question des activités au sous-sol de certains immeubles, il est répondu qu'il s'agirait d'artisanat ou d'activités commerciales et les étages seront consacrés aux logements.

Ce PLQ prend en compte le concept Minergie. C'est ce que la commune demande pour toute nouvelle construction sur son territoire.

Au vote, la commission s'est prononcée à l'unanimité pour cet arrêté.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Je mets au vote cet arrêté.

L'arrêté 14c) est accepté à l'unanimité, par 31 oui (voir annexe).

d) Lancy – Village du Grand-Lancy – Modification des limites de zone N°29759-543
=====

M. ZEHFUS présente le sujet : notre Maire a précisé qu'il n'y avait eu aucune remarque lors de l'enquête publique. L'idée de base est de conserver le village du Grand-Lancy et il nous informe que la zone 4B protégée ne sera vraisemblablement pas remise en question. Le but est de protéger les immeubles.

Un commissaire précise que la zone 4B a l'avantage d'avoir un article (17) qui permet des dérogations qui pourront faciliter et simplifier les procédures pour d'éventuelles transformations de maisons.

Au vote, la commission s'est prononcée à l'unanimité pour cet arrêté.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Je mets au vote cet arrêté.

L'arrêté 14d) est accepté à l'unanimité, par 32 oui (voir annexe).

Séance ordinaire du 30 septembre 2010**15. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séances des 28 juin et 16 septembre 2010 –
Rapporteurs : M. Alain MATHIEU et M. Philippe PERRENOUD****a) Groupe scolaire « Le Sapay » - Minergie – Minergie P – Choix des variantes énergétiques (Crédit d'étude de Fr. 2'600'000.--)**

=====
M. MATHIEU présente le sujet : cette séance spéciale, élargie à tout le Conseil municipal et aux élus de Plan-les-Ouates, consistait à étoffer le débat afin de trouver une solution quant aux deux votes différents des deux conseils municipaux partenaires dans la construction de l'école du Sapay : si Plan-les-Ouates souhaitait un standard énergétique Minergie P, Lancy s'était arrêtée à Minergie. M. DURAND, Conseiller administratif de Plan-les-Ouates en charge de ce dossier, souligne un cafouillage administratif ayant créé une situation regrettée par tous : il était le seul représentant de sa commune.

M. RENEVEY rappelle que le concours d'architecture proposait un standard MINERGIE P. Ce standard a été repris pour le crédit d'étude et voté sans modification par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates.

Lancy n'en a pas fait de même prétendant que le rapport qualité prix des standards n'était pas a priori favorable à Minergie P et que des études devaient être menées afin de pouvoir se déterminer. En l'état, seul le critère de haute performance énergétique semble faire l'unanimité.

De son côté, M. DURANT souligne que la décision lancéenne met Plan-les-Ouates dans une situation délicate, l'école étant construite en partenariat, il n'est pas pensable d'étudier son concept énergétique de deux façons. Tout en insistant sur la nécessité de cette copropriété, il espère de tout cœur un changement de la décision du CM de Lancy, car la plus-value de Minergie P sera à terme bénéfique. Une école est un bâtiment emblématique méritant un traitement moderne. Le surcoût à la construction sera vite rentabilisé par le coût de matières premières énergétiques vouées à prendre l'ascenseur ces prochaines années.

Le magistrat de Plan-les-Ouates est suivi par les Verts et les Socialistes alors que l'Union radicale libérale et le PDC sont beaucoup plus sceptiques. Ils regrettent un standard mal adapté à une école et nécessitant un suivi très pointu, donc sûrement coûteux.

Suite à différentes questions, les trois architectes et l'ingénieur représentant les mandataires donnent les principales différences entre Minergie et Minergie P.

En résumé :

- Minergie P nécessite une isolation plus épaisse donc un surcoût de ce côté, mais sa gourmandise en énergie est moindre à l'usage.
- Minergie P, selon les études en cours, ne nécessiterait pas de chauffage statique donc un coût moindre à ce niveau. Absence de serpentins dans les sols.

C'est bien au niveau de cette étude que le différend est patent. Si une étude comparative et crédible sur les coûts de construction et d'utilisation est fournie, alors Lancy pourrait revoir sa décision.

Continuant ses débats, la commission apprend également :

- que suite à la votation de mars 2010, le standard légal Minergie est devenu plus contraignant, la différence de coûts entre les deux standard avoisine actuellement 2 à 3% (8% avant la votation).

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

- que le confort offerts aux utilisateurs est le même en période de froid, Minergie P pouvant être plus performant lors de grandes chaleurs.
- qu'il existe des écoles Minergie P en Suisse allemande.
- que les mandataires préféreraient que l'étude se fasse selon un standard et que l'autre soit le fruit d'une extrapolation.
- qu'une décision contradictoire entre nos deux Conseils municipaux influencerait probablement sur le coût de l'étude mais à coup sûr sur les délais. Sans décision commune, l'école prendrait du retard.

La commission prend conscience qu'un effort en termes d'information et de communication est indispensable :

- selon les mandataires, cette information peut être faite au fil de l'étude considérant l'immeuble dans son entier et non sujet par sujet.
- que la production de dossiers concrets au fil de l'étude est indispensable.
- que la création de commissions intercommunales pour ce dossier est sérieusement à étudier.
- que la présentation d'écoles déjà réalisées et portant le label Minergie P est nécessaire.

La commission élargie n'ayant plus de question, cette séance extraordinaire est levée.

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Conseiller administratif prend la parole et rappelle qu'une séance s'est tenue avant l'été avec le Conseiller administratif de Plan-les-Ouates, sur le sujet. Il remarque que cette commune tient à ce que Minergie P soit la norme pour ce bâtiment. Il précise que la Commission était restée sur sa faim et souhaitait des exemples illustrant cette nécessité. Il ajoute qu'il a donc été décidé de prévoir une nouvelle séance pour ce faire et pour voter un nouvel arrêté. Il mentionne que celui-ci annulera la dernière délibération du Conseil municipal.

Le Président signale que l'idée est de relier la volonté des deux Conseils administratifs, le Conseil municipal ayant exprimé son désir. Il remarque par ailleurs que Plan-les-Ouates a des questions similaires à celles de Lancy. Il accueille ensuite les mandataires.

Un mandataire prend la parole et déclare que les remarques ont été prises en compte. Il rappelle alors qu'une nouvelle loi a été votée cet été et que la donne a donc quelque peu changé. Il rappelle alors qu'en ce qui concerne Minergie P, il est nécessaire de recourir aux énergies renouvelables, à une vérification de l'étanchéité en mettant le bâtiment sous pression, à une isolation de 25 à 30 centimètres, à un triple vitrage, à des appareils électroménagers de classe A, à un double flux, etc. Il précise que seule l'enveloppe change au final. Il énumère encore quelques chiffres :

- L'isolation de l'enveloppe passe de 20 centimètres à 30 centimètres,
- L'isolation de la toiture passe de 24 à 35 centimètres,
- L'isolation du sous-sol passe de 20 à 25 centimètres,
- Le double vitrage passe à un triple vitrage.

Il signale encore que la conduite à distance SIG demeure et qu'à défaut, une pompe à chaleur associée à du solaire thermique est envisagée. Il mentionne que Minergie P permet de supprimer un certain nombre de radiateurs dans le bâtiment. Il évoque alors l'école allemande à Vernier qui est construite selon cette norme en déclarant que le résultat est satisfaisant mais qu'il a fallu une année de réglage. Il évoque également l'école de Hünenberg à Zoug qui a été inaugurée en 2009 et dont l'exemple est également positif. Il indique que la plus-value de Minergie P a été dans ce cas de Fr. 1 million par rapport à Minergie. Il recommande alors que l'école soit en Minergie P, la salle de gym et le bâtiment de la piscine pouvant répondre à un standard plus bas compte tenu de leur usage spécifique. Il rappelle encore que la loi précise que les bâtiments de plus de 10'000 m² doivent répondre aux meilleurs standards.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

Monsieur le Conseiller administratif désire que l'étude soit dans le sens de Minergie P. Il relève par ailleurs que le bâtiment des sports fera l'objet d'une solution médiane. Il remarque que les exemples concrets qui ont été évoqués constituent le troisième élément nouveau.

Un commissaire prend la parole et demande comment gérer l'eau chaude issue du thermique durant l'été et ce qu'il en est de la conduite à distance.

Le mandataire lui répond que la piscine pourra absorber la chaleur et que la réflexion se poursuit concernant la conduite à distance.

Le Président intervient et mentionne que le prix de la construction est de Fr. 80 millions pour l'école du Sapey et que les 3% sont faciles à calculer. Il rappelle cependant que les coûts de construction à Zoug sont plus bas qu'à Genève.

Un commissaire remarque qu'il y a beaucoup de différences entre Zoug et Genève, l'ensoleillement, le prix de la main d'œuvre, le coût de la construction, la géographie, les utilisateurs et il pense que l'exemple choisi n'est pas très relevant.

Le mandataire répond que c'est l'exemple le plus proche. Il ajoute que les autres bâtiments font l'objet de label provisoire.

Un commissaire déclare ensuite ne pas être convaincu par le label Minergie. Il remarque en l'occurrence que la loi parle d'autre chose que de Minergie et laisse une marge de manœuvre. Il rappelle en outre que Minergie P est très difficile à réaliser. Il pense qu'il est nécessaire de bien réfléchir.

Le mandataire répond que son bureau possède l'expérience de cette norme, qui est la plus efficace. Il rappelle que l'avantage du label est d'avoir un organe extérieur qui supervise un certain nombre de choses. Il ajoute qu'il est par ailleurs très difficile d'avoir la qualité la meilleure de la part des entreprises qui sont dépendantes de leur carnet de commande. Il mentionne toutefois que les entreprises sont conscientes de la difficulté de cette norme et sont généralement très pointilleuses lors de la réalisation.

Le Président comprend très mal qu'il faille un label pour que les entreprises travaillent correctement, et rappelle alors que l'obligation légale est de faire du Minergie et que la tendance est de plus en plus à aller dans le sens du Minergie P. Il pense en l'occurrence que c'est de la surenchère et qu'un jour ou l'autre, il sera demandé de faire du Minergie Eco. Il précise en outre qu'il s'agit d'un bâtiment scolaire qui n'est donc utilisé que sept à huit mois par année. Il termine en déclarant ne pas être convaincu par une telle norme.

Un autre mandataire intervient et déclare qu'il s'avère que l'étude est déposée et que la loi impose au final des isolations de 30 centimètres en toiture, un double flux et des triples vitrages. Il répète que ce sont les standards qui ont changé.

Après le départ des mandataires une discussion controversée s'engage entre les commissaires et un débat politique s'engage.

Le Président lit l'arrêté et passe au vote :

En faveur : 5 voix
Non : 2 voix
Abstention : 3 voix

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

M. ANNEN : on se retrouve avec une démocratie qui me dérange un petit peu. C'est-à-dire que dans une collaboration démocratique, une commune décide d'aller dans un sens et l'autre commune au lieu de discuter et de collaborer, nous demande de changer d'avis et d'aller dans le sien. Je n'ai pas vraiment cette vision-là.

Nous avons rencontré le Conseiller administratif de Plan-les-Ouates, le Président de la Commission des travaux de Plan-les-Ouates, l'information n'est toujours pas passée au Conseil municipal. Il y a une rétention d'informations par rapport à la demande qui avait été faite par Lancy. Ce qui me dérange, c'est qu'on ne demande pas à Plan-les-Ouates de se prononcer, mais à Lancy de changer d'avis.

Deuxièmement, on dit qu'il y a deux experts et qu'il y a deux avis. On a deux architectes, on en a d'autant plus. La preuve, c'est qu'on est venu nous vendre Minergie P lors de cette présentation par les mandataires qui vont réaliser cette étude et que dernièrement, on a reçu un autre pool de mandataires sur un autre bien à Lancy qui nous dit que Minergie P, c'est un gouffre à argent, que c'est trop compliqué, que les nouvelles normes selon la nouvelle loi sur l'énergie sont amplement suffisantes. De nouveau, qui croire, qui écouter et on arrive à devoir se fier à notre conscience politique. A se demander vers quoi nous devons aller. Est-ce qu'on doit aller vers quelque chose un minimum légal, qui a été étudié, pensé et qui est déjà très contraignant, ou aller vers une labellisation qui nous amène à nous donner une bonne conscience écologique ? J'ai une conscience écologique, mais me donner bonne conscience écologique uniquement en labellisant une construction me pose certains problèmes.

On sait : 3%, on arrive à Fr. 3 millions, divisé par deux, on est à Fr. 1.5 million. Vous verrez tout à l'heure qu'on va voter l'agrandissement d'une crèche pour passer de 80 à 120 places. Cela va engendrer environ Fr. 730'000.-- de travaux ; cela va engendrer une augmentation des subventions d'exploitation d'environ Fr. 800'000.-- ; Fr. 800'000 + Fr. 700'000.--, on est à Fr. 1.5 million. Personnellement et le groupe libéral-radical préfèrent aller vers Fr. 1.5 million pour l'agrandissement d'une crèche qui est un besoin clair de la population lancéenne, plutôt que de mettre Fr. 1.5 million dans un bâtiment pour avoir une labellisation, pour avoir un contrôle des entreprises. Alors que si on reste dans les très hautes performances énergétiques - c'est vrai que la donne a changé, on n'est plus en Minergie mais on est en très hautes performances énergétiques - on arriverait à avoir une option écologique au niveau de la construction de ce bâtiment qui est tout à fait satisfaisante par rapport au développement durable. A ce niveau-là, je pense qu'on va nous dire que cela va retarder le projet, que Plan-les-Ouates si elle n'est pas d'accord n'ira pas dans le même sens que nous, mais à un moment ou à un autre, il faudrait peut-être que Plan-les-Ouates prenne conscience de notre position, qu'elle donne la sienne et que l'on commence à communiquer avec Plan-les-Ouates et pas seulement à nous recevoir en nous servant d'alibi le fait que Minergie P est exigé par l'autre. Alors oui, Minergie P, c'est une volonté des deux Conseils administratifs, Malheureusement, le groupe libéral-radical est d'un autre avis.

C'est pour cela, M. le Président, que nous poserons un amendement à cet arrêté, et peut-être forcer une fois ou l'autre Plan-les-Ouates à décider clairement de ce qu'ils veulent et à anticiper les choses plutôt qu'attendre le crédit de construction et qu'on étudie tout sur Minergie P pour se rendre compte que l'on peut tout à fait se satisfaire de très hautes performances énergétiques.

Donc, le groupe libéral-radical propose d'amender cet arrêté en demandant que l'étude se fasse selon les très hautes performances énergétiques selon le minimum légal de la nouvelle loi sur l'énergie.

M. MARCHIANDO : il s'agit ici de construire un nouveau bâtiment. Nous avons donc tout intérêt à bien le faire selon les normes les plus contraignantes en matière d'énergie. Le parti socialiste

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

acceptera donc cet arrêté qui va dans la direction des normes énergétiques les plus strictes, comme il l'a fait le 27 mai dernier.

Nous construisons une école pour les 30 à 50 prochaines années. Nous devons donc le faire en appliquant les meilleures normes actuelles visant à limiter au maximum la consommation d'énergie fossile, gaz naturel compris et par conséquent de limiter la production de CO2 d'origine « non renouvelable ».

Les projections faites sur la base des coûts actuels de l'énergie, montrent que le surcoût de construction estimé à Fr. 2 à 3 millions peut être rentabilisé au bout de 20 ans.

Lancy, aussi labellisée Cité de l'énergie, se doit de jouer un rôle de pionnier en acceptant certains risques liés à l'introduction de nouvelles normes.

Et pour finir, évitons de prendre du retard. Il est important que la première étape soit terminée à la rentrée scolaire 2014.

M. FONTAINE : malgré que je partage ce qu'a dit M. ANNEN, le groupe MCG soutiendra cette étude telle qu'elle nous est proposée ce soir. Nous estimons que ce crédit d'étude respecte le choix du jury désigné par le concours de projets d'architecture qui a souhaité développer un projet aux normes Minergie P.

Notre groupe considère que les collectivités publiques doivent montrer l'exemple en matière d'économies d'énergie et de développer celles-ci dans la mesure du possible pour chaque construction relative aux équipements publics. Il s'agit donc d'un choix essentiellement de politique environnementale et non pas d'une question technique.

Nous voulons donc une future école qui puisse jouir des très hauts standards d'énergie qui apporteront une économie importante pour notre commune à long terme.

La certification Minergie P présente l'avantage que les constructeurs seront coachés par des experts en matière d'économies d'énergie, experts qui veilleront à la haute qualité du bâtiment dans ce domaine. L'augmentation du coût du projet de 3% qui comprend cette expertise mais également d'autres améliorations est également justifiée et peut être considérée comme un bon investissement.

Le MCG considère que les communes doivent montrer l'exemple en matière de constructions économes en énergie. Cela doit être envisagé sur le long terme. Nous sommes donc favorables aux actions efficaces pour améliorer notre cadre de vie au même titre que nous combattons les conflits stériles en matière d'écologie.

De plus, le développement du quartier de La Chapelle-les-Sciers ne nous laisse guère de temps pour remettre en question le projet initial de cette école. Dès lors, il devient urgent que le Conseil municipal de Lancy se prononce positivement.

Nous vous invitons donc à soutenir ce crédit pour le projet de La Chapelle-les-Sciers.

J'ajouterai qu'on va se battre beaucoup de temps pour 3%. Je ne sais pas si le jeu en vaut la chandelle. On pourrait, pour une fois, être dans les premières communes du canton, voire de Suisse, à avoir une école Minergie P. Je ne sais pas si cela vaut la peine de passer beaucoup de temps pour 3%. On va voter un budget énorme avec des millions et là on parle de 3%.

M. MATHIEU : je ne vais pas reprendre tout ce qu'a dit M. FONTAINE, mais je salue ce qu'il a dit, il est presque plus vert que les Verts et je m'en félicite.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

J'aimerais juste souligner qu'on est en face de deux problèmes ce soir.

Un problème de désaccord politique légitime, certains sont pour Minergie, certains sont pour Minergie Plus et un problème de blocage complet des travaux parce que les architectes n'arrivent pas à entamer leur étude tant que Plan-les-Ouates et Lancy ne seront pas d'accord là autour.

Je vous invite à lire l'arrêté - et M. RENEVEY me corrigera si je me trompe - mais voilà comment j'analyse cet arrêté. D'abord, il faut que Lancy effectivement dise : on annule notre décision du mois de juin parce qu'autrement cela bloque tout avancement du chantier. Mais cet arrêté ne parle nulle part de Minergie Plus. Je pense que cela devrait se dérouler de cette façon : les architectes et les ingénieurs vont pouvoir travailler comme ils le demandent eux-mêmes, fixez-nous un standard sur votre choix et on pourra extrapoler le prix de l'autre. Il faudra travailler sur Minergie P vu que Plan-les-Ouates l'exige, mais Lancy n'exige pas autre chose et si au cours des travaux, comme le demandaient eux-mêmes les mandataires, une commission intercommunale est créée et se voit souvent, que l'information au fur et à mesure de l'étude est donnée sur la globalité et l'ensemble du bâtiment et pas uniquement sur l'énergie, ensuite sur les seuils et puis sur les fenêtres, ils pourront informer et Lancy et Plan-les-Ouates en même temps, et à la fin ils pourront par extrapolation donner aussi un coût Minergie. Donc là les deux Conseils municipaux seront tout à fait au point pour pouvoir choisir Minergie ou Minergie P. Les Verts ont déjà choisi Minergie P mais j'accepte ce discours démocratique et comme cela on peut travailler et les mandataires peuvent travailler.

Donc, je souhaite fortement que cet arrêté soit signé parce qu'il n'engage pas du tout Lancy à faire Minergie P, mais il permet au moins de continuer les études.

M. ERETZIAN : travaillant au quotidien dans ce domaine et comme je l'ai déjà dit en commission, vous me donnez l'impression d'avoir choisi un label de conscience. Minergie, Minergie P, c'est très bien. Mais je vous rappelle que c'est un label financier, il faut le payer.

Quand j'entends vos discours, j'ai l'impression que vous n'avez pas bien lu le texte de loi, qui dit entre autres qu'il y a de très hauts standards énergétiques, on ne nous impose pas Minergie ou Minergie P, et qu'en plus les collectivités devront être exemplaires. Donc, cela sous-entend que le ScanE va nous pousser, mais pas nous imposer Minergie P. Cela sous-entend quoi ? Cela sous-entend qu'il y a d'autres solutions, qu'il y a d'autres manières de faire plutôt que de nous imposer de bourrer le bâtiment de techniques, double flux, etc., ce qui nous coûte cher, très cher même.

Je rejoins mon collègue et je ne suis pas du tout pour ce système qui consiste en un label financier.

Maintenant, si vous voulez vous laver la conscience - on a fait Minergie ou Minergie P, tant mieux pour votre conscience. Moi, en tant que professionnel, je rejoins mon collègue. La très haute performance énergétique laisse le choix aux mandataires de trouver une solution, aux ingénieurs une marge de manœuvre pour arriver à un très haut standard qui est peut-être fabuleux pour un bâtiment pareil et ne pas entrer dans ce système technique qui est rigide.

M. FAVRE : j'aimerais juste revenir sur les propos qui ont été tenus ici en disant qu'on laisse les mandataires nous tenir au courant au fur et à mesure, ce n'est pas possible. Soit on fait un choix Minergie P, soit on fait un choix Minergie. La différence d'épaisseur des murs passe de 25 à 35 cm, les vitrages du simple au triple vitrage. Le mandataire qui doit déposer l'autorisation de construire doit remplir des formulaires où il est stipulé à quel standard il se conforme. S'il part avec Minergie Plus, il doit en tenir compte dans sa démarche pour le crédit jusqu'aux autorisations de construire, les demandes de devis, le chiffrage, c'est un point très important. Ce serait idéal qu'on puisse partir avec l'arrêté tel quel mais ce n'est pas possible. Il faut que le mandataire ait un ordre strict. Ou il

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

part avec la réalisation Minergie ou il part avec Minergie Plus. Les différences sont beaucoup plus conséquentes que ce qu'on nous dit.

Moi j'ai des chiffres, c'est 8%, ce n'est pas 3%. Rien que d'avoir un mur de 25 cm ou un mur de 35 cm, pour moi c'est 30% de plus, ce n'est pas 3%. Les différences sont beaucoup plus conséquentes que ce qu'on nous a annoncé.

Je ne suis pas opposé sur le fond mais ce Minergie Plus correspond à la volonté d'avoir une société à 2000 watts et on est à plus de 6000 à Genève. Ce qui voudrait dire qu'on peut couper la lumière ici, on peut mettre des bougies partout. Je suis d'accord, mais ce n'est pas avant 50 ans. Il faut vraiment procéder par étape.

Une deuxième remarque, on va économiser plus que les 1.5 million à 2 millions annoncés par M. ANNEN, à mon avis c'est plus. Quand on a parlé en commission au sujet de l'école des Palettes, on a fait la proposition de dire : renforçons les énergies, renforçons l'isolation de cette école, c'est un gouffre, on nous a dit non, c'est l'architecture, cela va avoir un coût supplémentaire. Moi je suis pour une situation moyenne. Dépenser un peu moins à la Chapelle-les-Sciens et un peu plus aux Palettes afin d'arriver à un équilibre dans le raisonnement, ne pas tout mettre dans une école et rien dans une autre. Cela ne gêne pas si on est à 40% des possibilités, je pense que la juste ligne se situe toujours au milieu et pas dans l'affrontement.

On a entendu deux options. Je pensais suivre la proposition de M. ANNEN. Quant à l'opposition de Plan-les-Ouates, je rappelle que celle-ci a décidé de faire les Cherpines sans nous consulter. Ils nous ont balancés du terrain des Cherpines sans nous consulter. A la Chapelle-les-Sciens, ils nous ont fait chanter en disant que si on n'acceptait pas le plan de circulation, ils voteraient contre. Donc, je crois qu'il faut aussi montrer un peu les dents avec Plan-les-Ouates. Quand il y a eu la réunion à Plan-les-Ouates, nous étions 22, ils étaient quatre, donc ils ont montré leur manque d'intérêt pour cet objet. Il y avait un ou deux conseillers municipaux et un conseiller administratif. Je pense que pour nous, il y a un intérêt évident sur cette problématique dans notre commune et c'est tant mieux. Et eux, je pense qu'ils s'y intéressent un peu moins. Refaire une nouvelle réunion avec les conseillers municipaux, non. Je pense qu'il faut que le choix soit clair, après on verra bien, de toute façon, la construction est chez eux.

M. RENEVEY : je sais que c'est un sujet hautement émotionnel dont on parle déjà depuis quelques mois maintenant. J'aimerais rappeler un certain nombre de choses, cela me semble important de le redire.

Premier élément : je comprends parfaitement les réticences des uns et des autres vis-à-vis de Plan-les-Ouates, c'est vrai que cela a été évoqué ici à demi-mots ou pas. C'est vrai que certaines choses nous rendent les discussions avec Plan-les-Ouates un peu difficiles, mais je crois qu'il faut aussi faire abstraction de cela. On a un projet en commun, un projet qui concerne tout un quartier et il faut peut-être simplement s'écarter un petit peu de ces tensions et penser aussi au futur de ce nouveau quartier.

Contrairement à ce que dit M. ANNEN, c'est un choix clair que Plan-les-Ouates a fait. C'est effectivement vrai que le concept énergétique n'a pas été forcément abordé au niveau des commissions de Plan-les-Ouates puisque c'est déjà acquis. Je vous rappelle encore une fois que dès le départ de la procédure même du concours, Minergie P était clairement évoqué. Cela n'a d'ailleurs jamais été remis en question.

Donc, il est faux de prétendre que Plan-les-Ouates ne s'est pas prononcée, c'est simplement que Plan-les-Ouates n'était pas aussi sensible, comme cela a été dit, à cette différence entre Minergie et Minergie P. Le choix était très clair.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

Donc Plan-les-Ouates a décidé, que ce soit le Conseil administratif ou le Conseil municipal, de choisir Minergie P.

Quand on parle aujourd'hui de la situation, il ne faut pas oublier qu'on a déjà une année de retard et cela c'est un élément qui est absolument essentiel. On voit déjà les difficultés pour réaliser un bâtiment de ce genre et les difficultés qu'on a à avancer avec deux communes. On se trouve aujourd'hui déjà avec une école qui a une année de retard sur le planning et si le vote devait être différent de celui de Plan-les-Ouates, je ne sais pas quand cette école sera réellement réalisée. Cela veut dire qu'on se trouve devant un blocage complet, qu'il faudra réunir les deux Conseils municipaux, essayer de trouver une solution afin de faire taire les divergences et je ne vous cache pas que là on se trouve dans des délais qui sont extrêmement longs.

Quand on parle des hauts standards énergétiques, là aussi c'est la norme actuelle, on l'a dit, la nouvelle loi sur l'énergie a été renforcée. Si nous partons aujourd'hui sur les hauts standards énergétiques, cela veut dire que nous faisons le minimum légal.

Nous avons dit dès le début que nous voulions un bâtiment qui soit emblématique. Nous avons dit dès le début que nous sommes Cité de l'énergie. Ces mêmes partis qui aujourd'hui refusent Minergie P sont ceux qui se sont battus pour dire : nous voulons Cité de l'énergie, nous voulons montrer que nous sommes un exemple pour les différentes communes. Je trouve le discours un peu schizophrénique à ce niveau-là.

Ensuite, financièrement nous n'avons rien à perdre. On a dit ici qu'à l'heure actuelle, le surcoût est rentabilisé en 20 ans. Quand nous voyons aujourd'hui que les travaux que nous allons faire qui sont de plusieurs millions de francs pour des écoles qui ont plus de 40 ans, on voit bien à quel point ces écoles durent et nous parlons en coût de l'énergie actuel. Nous savons que d'ici 40 ans, la probabilité est extrêmement forte pour que ces prix augmentent. Donc, la rentabilité aujourd'hui est assurée sur 20 ans. Au niveau politique, nous sommes Cité de l'énergie et nous le défendons. Au niveau financier, nous n'avons rien à perdre et je ne comprends pas cette décision de vouloir s'en tenir au minimum légal.

Nous avons un exemple concret qui a été fourni, c'était aussi une demande du Conseil municipal. Une école Minergie P existe en Suisse - alors quand on dit que ce n'est pas le même climat, je veux bien l'entendre, mais Zoug ce n'est pas les Caraïbes, comme je l'ai dit en commission. Et on a aussi admis qu'on pouvait imaginer une différence - c'est aussi quelque chose qui est important à soulever - entre le bâtiment sportif et les bâtiments scolaires et parascolaires. Donc là aussi de faire la norme Minergie P pour un bâtiment sportif avec une piscine est infiniment plus difficile et cela nous en sommes parfaitement conscients.

Enfin, pour répondre sur les différences entre Minergie et Minergie P, il ne faut pas oublier aussi que Minergie P est une valeur qui nous donne une garantie. C'est donc intéressant aussi à tout point de vue d'avoir une garantie, un test qui est fourni en fin de procédure et qui garantit l'intégrité du bâtiment dans le cadre de Minergie P.

L'allusion qui a été faite pour d'autres concours où on a cette discussion, il ne faut pas oublier que chaque dossier est différent. Dans le cas, cité par M. ANNEN au début, il s'agit d'un bâtiment qui a une conception totalement différente puisque c'est un bâtiment très vitré, les conditions ne sont donc pas les mêmes et pour l'exemple qui a été donné aussi par le groupe PDC, c'est un autre bâtiment qui a une conception architecturale d'envergure cantonale, voire même nationale, ainsi que cela nous l'a été expliqué, c'est donc des circonstances différentes. On est bien obligé en politique de regarder chacune des situations et de trancher en fonction de cette situation particulière. Je vous remercie de votre attention.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

M. PERRENOUD : nous rejoignons le groupe libéral-radical car Minergie P renchérit les coûts de construction jusqu'à 25% du montant des travaux. C'est cher payé pour un label qui n'est pas une obligation. Aujourd'hui il est possible de faire tout aussi bien, voire mieux, qu'un label Minergie, car qui accepterait encore de construire sans faire attention aux économies d'énergie. Tout le monde construit avec des doubles ou triples vitrages, isole sa maison, veut des panneaux solaires, de la géothermie pour le chauffage, etc.

Il est important de savoir que certains pays comme l'Allemagne, qui se veut champion européen des éco-quartiers et des économies d'énergie, renonce pour ces mêmes raisons, de plus en plus, à labelliser ses constructions.

Minergie aujourd'hui, c'est un concept totalement dépassé par la réalité, uniquement destiné à pomper de l'argent à tous ceux de bonne foi qui pensent qu'il s'agit là de la seule manière de construire écologiquement correct, ce qui bien sûr est totalement faux.

Pour cette excellente raison, l'UDC refusera cet arrêté et vous invite à faire de même en pensant qu'il est important de ne pas gaspiller inutilement l'argent de la collectivité.

De plus, refuser cet arrêté ne remet pas en cause la construction de cette école. J'ajouterai, concernant les « MCVerts », Messieurs, Mesdames les MCG, vous avez un député qui n'est malheureusement pas là ce soir. Ce député a voté une loi que le peuple genevois a acceptée et vous votez contrairement à ce qu'il a fait.

Concernant les Verts, leur leader nous a dit, je cite : « J'ai confiance en la compétence des gens du département ». Et actuellement nos collègues vont dans le sens contraire. Je serais très étonné de voir ce retournement de situation.

En ce qui nous concerne, nous soutiendrons les libéraux.

M. ANNEN : ce qu'on attendait est arrivé, on nous dit que l'on ne fera pas d'école, on nous dit que Plan-les-Ouates veut Minergie P – Plan-les-Ouates ne s'est même pas posé la question, comme l'a dit M. FAVRE, il n'y avait que 4 personnes qui étaient là, un Conseiller administratif qui n'était même pas celui qui était en charge du dossier qui est venu à notre commission. Alors malheureusement, si on doit arriver à faire valoir notre position, qui est claire, qui a peut-être un intérêt émotionnel, mais pour moi un intérêt pragmatique, pour que Plan-les-Ouates se décide enfin à communiquer avec nous – et quand je parle de Plan-les-Ouates, ce sont nos collègues de Plan-les-Ouates, ce ne sont pas les Conseillers administratifs qui ont une idée bien précise alors que ce n'est pas eux qui décident sur le fond – on le fera.

Malheureusement, comme vous dites, on va prendre du retard, mais je vous rappelle qu'au mois de juin nous avons voté un amendement à l'arrêté, que Plan-les-Ouates n'a pas eu cette information, que nous aurions pu pendant les deux mois de vacances gagner du temps pour pouvoir rencontrer le Conseil municipal de Plan-les-Ouates. Je suis fort déçu qu'à partir de là on soit obligé de nouveau de faire de l'obstruction politique, comme vous l'appellez, pour qu'on puisse faire valoir notre position et qu'on ait un vrai débat avec Plan-les-Ouates.

Maintenant, si le fait d'être Cité d'énergie c'est de suivre bêtement un label, alors suivons un label, mais alors je refuserai d'être Cité de l'énergie. Je pense qu'être Cité de l'énergie c'est faire preuve d'innovation, d'inventivité, pour faire des économies d'énergie et pas uniquement suivre une labellisation qui en plus, comme l'a dit M. PERRENOUD, ne va pas dans le sens de la loi qui a été acceptée par le peuple. Nous avons voté hors labellisation, à partir de ce moment nous pouvons construire hors labellisation. Maintenant, si on doit commencer un combat politique c'est malheureux, mais commençons au moins une communication politique avec les Conseillers municipaux de Plan-les-Ouates.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

M. ERETZIAN : je me permettrai de prendre la parole, puisque je dois être schizophrène car c'était moi à l'époque qui avait, au nom de mon groupe, proposé Cité de l'énergie, donc tout arrive.

Je pense aussi que le Conseil administratif n'a pas dû relire ce texte de loi car on peut, comme l'a dit M. ANNEN, construire beaucoup mieux avec de hauts standards énergétiques, et réaliser une construction exemplaire, je vous le rappelle. Hier encore j'étais à Fribourg, dans un immeuble qui est le centre de formation professionnelle, qui est aussi un immeuble emblématique de la Ville de Fribourg, qui a aussi construit selon ces standards. Je vous invite à aller visiter ce bâtiment avant d'intervenir car nous étions en l'état assez critique par rapport à cela. Laissez la porte ouverte aux ingénieurs, qu'ils soient créatifs, qu'ils répondent, beaucoup plus haut même que le haut standard. Minergie ne veut pas dire « bien construire », je vous le rappelle.

Tandis que le haut standard énergétique, il faudra bien réfléchir à arriver à ces normes d'une manière différente et là, on va peut-être leur demander de bien construire.

M. FAVRE : pour clore ce débat, je pense que si on passe en Minergie, on peut augmenter sensiblement l'isolation, on peut avoir du triple vitrage mais sans se figer avec Minergie P. On peut faire du Minergie, améliorer, on peut augmenter les épaisseurs des murs, on peut passer à 30, mais ne pas se ficeler avec un standard Minergie P.

L'Etat et le ScanE sont obligés de faire des contrôles qu'on ne faisait pas avant ou pas systématiquement. Vous êtes obligés de faire des contrôles de thermographie, de vérifier la qualité à la fin de la construction pour voir si les données correspondent à Minergie P, il faut faire des essais, sous pression, pour voir si les vitrages tiennent, etc. Si cela ne joue pas, je ne sais pas comment on va faire pour récupérer l'argent qu'on aura investi. Si on convainc Plan-les-Ouates en leur expliquant qu'on peut augmenter les épaisseurs d'isolation, de toiture, des murs, etc. mais pas se lier avec Minergie P, c'est une solution qui pourrait être admise par ces gens. Notre Conseil administratif est très engagé là-dedans. C'est parfait, qu'il s'implique là-dedans, mais le comportement de Plan-les-Ouates, qui vient en retard, qui engueule les mandataires, ce n'est pas non plus des gens qu'on peut appuyer à fond. Donc, défendons-nous, à notre Conseil administratif de nous représenter, de faire valoir le point de vue de la majorité de notre Conseil.

M. MATHIEU : effectivement, entre les forcenés du label et les psychorigides de la loi, il faudra bien une fois trancher. J'invite tout le monde à lire l'arrêté. Il n'est marqué nulle part dans cet arrêté Minergie P. Même ce que souhaite M. ERETZIAN est tout à fait faisable, on peut faire mieux que Minergie P grâce à cet arrêté.

Ce que je vous propose, c'est de voter cet arrêté qui ne contraint pas la Ville de Lancy de faire Minergie P mais qui permet aux travaux de continuer.

M. BONFANTI : je suis un peu interloqué, parce que quand on est en Commission des travaux et qu'on doit dépenser des dizaines de millions pour la rénovation des écoles primaires, je me dis que si ces écoles avaient été construites avec une meilleure évaluation, ou mieux construites il y a 20 ou 30 ans, on n'en serait pas là, on perdrait moins d'énergie. Ce n'est pas le cas, vous l'avez bien compris. On dépense des dizaines de millions pour la rénovation de chaque école et on sait très bien que d'ici 20 ans on devra payer la même somme pour encore améliorer la rénovation de ces bâtiments.

Là, on est dans un cas où on peut se dire : est-ce qu'on veut maintenant construire le mieux possible pour se dire que dans 20 ans, la rénovation nous coûtera le moins cher possible ou est-ce qu'on fait le moins et dans 20 ans on se retrouve avec une rénovation type les Palettes qui va nous coûter des dizaines de millions tous les 10 ans. On en est là actuellement. On est en train de faire la même erreur qui a été faite il y a 20 ou 30 ans, voire une plus grande erreur puisqu'il y a 20 ou

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

30 ans, on n'avait rien à faire de la consommation d'énergie, parce que le prix du pétrole était nettement moins élevé qu'à présent.

Maintenant, on sait que le prix du pétrole va augmenter, que le prix du gaz va augmenter. On sait que ce sont des énergies qui sont rares et qui vont de toute façon disparaître, mais on se dit : faisons le moins, économisons quelques millions maintenant, quitte à ce que dans 20 ans - de toute façon on ne sera plus conseiller municipal, ce ne sera plus de notre responsabilité - on dépense x millions de francs pour rénover ces bâtiments.

Je vous demanderai juste une chose, ce n'est pas de voir pour 5, 10, 20 ou 30 ans, mais comme l'a dit M. MARCHIANDO, ce sont des écoles qui vont durer 40 ou 50 ans. L'argent qu'on va dépenser un petit peu maintenant, c'est beaucoup plus d'argent qu'on va pouvoir économiser en termes de consommation énergétique plus tard, mais aussi en termes de rénovation. Il ne faut pas rêver, ces bâtiments devront de toute façon être rénovés plus tard. Plus on fera en sorte que ces bâtiments consomment moins d'énergie maintenant, plus ils seront adaptés pour le futur et moins on aura besoin de les rénover plus tard. Il faut aussi parler en termes de rénovation et pas seulement en termes de consommation énergétique.

M. PERRENOUD : M. BONFANTI a une mémoire plus longue que courte. Je prends l'exemple récent de l'école du Petit-Lancy. A l'école du Petit-Lancy, on nous a fait des puits suédois, des doubles flux, double vitrage, etc. Quelques années plus tard, on a dû revoter un crédit pour avoir une étude du bureau afin de pouvoir remettre cette aération correctement et ces chauffages à niveau.

C'est une école qu'on pensait magnifique, que tout allait bien. Quelques années après, on a dû réinvestir pour corriger ce qu'on ne maîtrisait pas à l'époque. C'est exactement la même chose avec Minergie P, on ne le maîtrise pas encore actuellement et dans quelques années je suis persuadé que nous allons réinvestir pour modifier ce que nous avons fait.

Mme CASUTT : je crois que certains n'ont pas tout à fait compris la différence entre la haute performance énergétique et la labellisation. Comme on vous l'a dit depuis le départ, on n'est pas pour faire un bâtiment qui ne dépense pas peu d'énergie, la haute performance énergétique va pratiquement aussi loin que Minergie P. La seule différence, c'est qu'il n'y aura pas un label dessus. C'est comme votre chemise, elle a une marque, mais est-ce qu'elle tient plus chaud qu'une chemise que vous auriez achetée à la Migros, c'est la même chose. On peut avoir un très bon bâtiment avec une bonne économie d'énergie sans forcément être labellisé, ce qui nous coûtera plus cher sans être assuré d'être meilleur. Et on ne peut pas comparer des écoles qui ont été construites il y a 40 ans en arrière avec ce qui se fait maintenant de toute manière.

M. TABOADA : je reviens sur ce que viennent de dire certains de mes préopinants, je crois qu'on est tous partis dans un débat et on commence tous à être un peu fatigués. Deux préopinants ont dit que voter cet arrêté n'empêchait pas ni le haut standard Minergie ni le Minergie Plus. Donc, peut-être qu'on pourrait voter cet arrêté et avancer.

M. RENEVEY : pour répondre à M. FAVRE, M. JOURDAIN faisait de la prose sans le savoir, M. FAVRE veut faire du Minergie P sans le dire. Il y a un point qui me semble essentiel et je tiens encore à le rappeler.

Indépendamment de tout ce qui a été dit, il y a des immeubles qui sont en procédure à l'heure actuelle d'autorisation de construire. Nous avons déjà perdu une année avec la construction de ce bâtiment, il faut juste être conscient que refuser cet arrêté veut dire le risque très fort d'un nouveau délai qui peut être donné le temps que les deux communes puissent s'entendre.

Comme il a été dit plusieurs fois, l'arrêté ne spécifiait pas particulièrement Minergie P. C'était justement le but pour aller de l'avant, c'était que les deux arrêtés concordent entre Plan-les-Ouates

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

et Lancy. On est encore au crédit d'étude, je crois qu'il faut encore une fois se rendre compte de la situation et voter ce crédit qui nous permet tout de même de voir si au final on labellise formellement ou pas, cela donne un sens vers lequel on va, mais la certification on peut la faire ou pas.

M. MATHIEU : pour que le public comprenne bien ce qu'on est en train de voter, il faudrait donner lecture des décisions de l'arrêté – les points 1, 2 et 6, juste avant que l'on vote.

M. ANNEN :

« d'annuler sa délibération du 27 mai 2010 acceptant le principe d'un crédit d'étude permettant le dépôt d'une requête en autorisation de construire pour les étapes 1 et 2, ainsi que la phase de rentrée des soumissions (65% des soumissions) de l'étape 1, en vue de la présentation d'un crédit de construction pour l'école intercommunale Le Sapay, selon les standards Minergie, et de la remplacer par les décisions suivantes :

- 1. d'accepter le principe d'un crédit d'étude permettant le dépôt d'une requête en autorisation de construire pour les étapes 1 et 2, ainsi que la phase de rentrée des soumissions (65% des soumissions) de l'étape 1, en vue de la présentation d'un crédit de construction pour l'école intercommunale Le Sapay,*
- 2. d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de Fr. 2'600'000.-- destiné à financer les études jusqu'à la phase de rentrée des soumissions pour l'étape 1 (65% des soumissions),*
- 6. de conditionner cette délibération à l'accord par la commune de Plan-les-Ouates d'une délibération similaire ».*

M. ANNEN : je remercie M. MATHIEU de nous avoir fait relire ces points puisqu'il met en exergue une chose : c'est qu'on va lancer un crédit d'étude, il n'est marqué nulle part que c'est Minergie P, je vous rappelle que le concours était à l'époque Minergie P, mais qu'on va demander aux mandataires de faire rentrer 65% des soumissions sans savoir si on fait du Minergie, du Minergie P ou du haut standard énergétique. Je ne vois pas du tout comment on va pouvoir faire. Nous nous engageons avec ça à partir sur une labellisation Minergie P, contrairement à ce qui est dit, même si ce n'est pas marqué, je vous le concède.

M. ALONSO : nous allons passer au vote.

M. PROGIN : on doit voter l'amendement d'abord.

M. ALONSO : M. PROGIN, je ne vous ai pas donné la parole. Nous allons procéder au vote de l'amendement du groupe libéral-radical, à savoir de rajouter dans l'arrêté au point 1 de la page 2 :
« ... d'accepter le principe d'un crédit d'étude selon les normes de très hautes performances énergétiques selon la loi sur l'énergie en vigueur ».

L'amendement du groupe libéral-radical est accepté par 18 oui et 14 non.

M. ALONSO : nous passons au vote de l'arrêté amendé.

L'arrêté amendé 15a) est accepté par 26 oui, 1 non et 5 abstentions (voir annexe).

Séance ordinaire du 30 septembre 2010**16. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 16 septembre 2010
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 20 septembre 2010 –
Rapporteur : M. Cédric ANNEN****a) Réaménagement de la place des Ormeaux
(crédit d'investissement Fr. 5'220'000.--)**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif indique qu'il s'agit de la suite d'un concours sur la place des Ormeaux. Il rappelle que des teintes plus chaudes avaient été souhaitées, tout comme une harmonisation des deux parties de la place. Il mentionne que c'est la raison des différences budgétaires qui apparaissent. Il indique par ailleurs qu'il serait possible d'accroître la taille du dojo dans la continuité de ce projet. Il signale encore qu'il y a plusieurs options entre lesquelles il faut faire des choix, comme les pigments insérés dans la masse du béton, l'extension de la place suite à la destruction envisagée de l'édicule, et un aménagement 30 km/h.

La mandataire déclare encore que deux bureaux d'ingénieurs ont été adjoints à la réflexion depuis une année. Elle rappelle alors les objectifs du concours et le projet de ce dernier, l'idée étant de travailler dans la transversalité et d'intégrer le parc. Elle explique qu'une série de terrasses apparaissent le long des arcades de manière progressive avec ajout de bande de verdure. Elle mentionne que le giratoire serait également retravaillé, la zone à 30 km/h avec un demi ralentisseur de chaque côté.

La trajectoire des poids lourds resterait inchangée, ce qui permettrait de livrer la poste et la Coop. Elle remarque que ce sont donc les piétons qui seraient privilégiés et qu'il y a de part et d'autre de la place un arrêt de bus et un arrêt de tram. La signalisation serait renforcée pour les vélos et les terrasses de bistrot verraient une extension considérable.

La déchetterie ne changerait, quant à elle, pas. Elle en vient ensuite au stationnement et déclare que la place est bien desservie avec deux parkings souterrains plus un certain nombre de places 30 minutes. Le stationnement privé reste accessible.

Elle déclare ensuite que deux rampes sont prévues pour les personnes handicapées afin de pouvoir accéder au plateau.

Elle ajoute que les lames de béton redonnent une dimension humaine à l'espace tout en le rythmant, les SIG profiteront des fouilles pour rénover leur réseau.

Elle mentionne alors que l'encaissement est intéressant, sa profondeur étant de 50 centimètres, avec une pose à froid et un impact écologique moindre.

Elle évoque ensuite la teinte du béton et déclare que des tests ont été faits. Elle ajoute que le mobilier urbain doit reprendre la logique des lames de béton.

Elle évoque encore la végétation et déclare que 23 arbres doivent être abattus et remplacés. Elle signale que le chêne pédonculé est maintenu.

La mandataire déclare ensuite que le sol, au pied des arbres, serait formé de copeaux de bois et qu'une surface de gazon occuperait la partie Nord de la place.

Elle rappelle alors qu'il est prévu de traiter le sol de deux manières différentes, en fonction de la zone piétonnière et routière. L'éclairage diffère entre l'espace routier et l'espace piéton. Elle explique que l'éclairage vise à illuminer les arbres, notamment en plaçant un éclairage dans la couronne, et à créer une ambiance auprès des bancs.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

Elle montre alors les différences de coloration du béton ainsi qu'une projection sans l'édicule avec une extension du dallage. Elle énumère alors les montants des trois options qui toutes soulignent la pertinence du projet :

Option 1 : 334'100.- Coloration du béton
Option 2 : 65'000.- Démolition de l'édicule
Option 3 : 120'000.- Surface prolongée

Après de nombreuses questions des commissaires, surtout concernant les différents accès, et réponses données, le Président passe alors au vote de l'option 1, pigments de couleur :

En faveur : 7 voix
Non : 1 voix
Abstention : 1 voix

Vote de l'option 2, démolition de l'édicule :

En faveur : 7 voix
Non : 1 voix
Abstention : 1 voix

Vote de l'option 3, surface prolongée :

En faveur : 9 voix, à l'unanimité.

Le Président remarque que le montant de ce projet s'élève donc à Fr. 5'220'000.- Il passe alors au vote de l'Arrêté :

En faveur : 8 voix
Abstention : 1 voix

M. ANNEN présente le sujet : M. RENEVEY resitue l'évolution du dossier avec l'agrandissement du périmètre, ainsi que les trois options proposées. Suite à diverses remarques des commissaires concernant les WC publics, la fontaine, la zone 30 et la coordination avec les travaux du TCOB, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

M. PERRENOUD : notre groupe acceptera cet arrêté, malgré la suppression de deux places de parking.

M. ALONSO : nous passons au vote de l'arrêté.

L'arrêté 16a) est accepté par 28 oui et 2 abstentions (voir annexe).

Séance ordinaire du 30 septembre 2010**17. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 20 septembre 2010 –
Rapporteur : M. Cédric ANNEN****a) Agrandissement de l'EVE Domino – Subvention à l'investissement de
Fr. 730'000.-- - Audition des responsables**

M. ANNEN présente le sujet : M. Lance introduit le dossier d'agrandissement pour les 40 places qui suit le projet d'il y a deux ans.

Les représentants de l'EVE Domino présentent en détail leur projet. C'est une opportunité, suite à la vacance des locaux de l'agence du Crédit Suisse, que l'association a saisie pour étudier un deuxième agrandissement. Leur but étant de fixer l'ouverture en août 2011, correspondant par ailleurs au cycle d'ouverture scolaire.

Leur étude a porté sur plusieurs points, dont en particulier :

- Le passage de 80 à 120 places
- Repenser les espaces
- Réflexion pédagogique
- Renforcer la structure administrative
- Affiner la logistique

S'ensuit le tour des questions des commissaires qui aborderont les thèmes suivants :

- Tranches d'âge
- Adaptation pédagogiques en fonction des répercussions d'Harmos
- Développement du secteur administratif
- Augmentation des coûts d'exploitation
- Accord sur le paiement du loyer jusqu'à l'ouverture
- Absence de TVA sur les travaux
- Aménagements extérieurs
- Subventions fédérale et cantonale

Après le départ des représentants, une discussion entre les commissaires s'entame et les résultats suivants en ressortent :

- Les aménagements extérieurs seront retirés du projet
- Il sera tenu compte de l'augmentation des subventions pour le fonctionnement pour les années à venir
- La municipalisation des crèches est-elle une solution ?

En conclusion sur ce point, suite aux remarques des membres de la commission, le montant de la subvention d'investissement sera de Fr. 730'000.-- (sans les aménagements extérieurs et TTC). Le Président donne lecture de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Je mets au vote l'arrêté.

L'arrêté 17a) est accepté à l'unanimité, par 31 oui (voir annexe).

Séance ordinaire du 30 septembre 2010**b) Divers**

=====

M. ANNEN présente le sujet : les bancs en béton d'Ouchy à la prochaine séance de Commission emplissent ces divers.

**18. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 21 avril 2010 –
Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO****a) Présentation de l'Association Viva**

=====

Mme MARCHIANDO présente le sujet :

La présidente accueille les invités soit :

- Notre collègue Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, mais auditionnée lors de cette séance en tant que présidente de l'Association VIVA,
- Mmes LACOMBE et PRELAZ, membres du comité de VIVA
- Mme HAUSER responsable du GIAP Petit-Lancy,
- Mr BEAUSOLEIL, directeur de l'EMS La Vendée et l'EMS « Les Mouilles

En introduction, la présidente de VIVA nous présente les objectifs de l'association qui sont de promouvoir des mesures de prévention ciblées et individualisées afin que le vieillissement se fasse le mieux possible.

Effectivement, les handicaps vont devenir de plus en plus nombreux avec le vieillissement, et perdant leur autonomie, les personnes âgées s'isolent peu à peu.

De plus, il n'y a pas nécessairement des infrastructures qui leur permettent de continuer leurs activités précédentes. D'autre part, les approches biomédicales ne peuvent pas apporter toutes les solutions.

Il faut donc sortir d'une vision déficitaire du vieillissement et c'est au niveau de la communauté locale qu'il faut trouver des moyens afin de mettre en place des mesures pour mieux intégrer les personnes âgées à la vie communautaire.

Parmi ces mesures, l'Association VIVA met en place des projets intergénérationnels qui permettent un échange de savoir, acquis au cours de leur vie et contribuent à entretenir une bonne image de soi et renforcent leur participation à la vie sociale. Parmi ces échanges, on peut citer : les activités partagées entre les résidents de La Vendée et les enfants du parascolaire du Petit-Lancy sur le thème d'un « Voyage en Europe », la confection de biscuits lors de la période de Noël.

D'autres activités sont prévues entre l'école de La Caroline et l'EMS « Les Mouilles ».

L'association souhaiterait ne pas se limiter à des activités événementielles, mais établir des relations basées sur le long terme entre 3 résidents et 2 enfants qui seraient toujours les mêmes.

A ce sujet, Mme HAUSER, responsable du GIAP souhaite que ces actions continuent, car ayant participé à une activité avec un groupe d'enfants de 4 à 6 ans elle a pu constater que des véritables échanges ont été créés entre les enfants et les aînés.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

D'autres types d'actions de l'Association VIVA sont en cours parmi lesquelles on peut citer :

- 1.- « Marchons ensemble » qui a pour but de constituer un groupe de 2 à 3 personnes qui iraient marcher ensemble 2 à 3 fois par semaine. En effet, plusieurs études démontrent qu'une activité physique modérée et régulière a des effets bénéfiques sur la santé.
- 2.- « Venez nous raconter votre histoire », projet qui permet de valoriser des éléments positifs de la vie et qui aura un impact positif de l'image des personnes âgées sur elles-mêmes. Les récits pourront être archivés à la bibliothèque de Lancy.

L'Association VIVA s'est également donné pour objectif de réfléchir à la qualité de vie des personnes en fin de vie et de créer des programmes d'intervention et de soutien aux personnes âgées ainsi qu'aux aidants (par aidants, on sous-entend toute personne, famille ou autre, intervenant auprès des personnes âgées nécessitant une assistance aux soins quotidiens).

Mme LACOMBE fait part de son expérience pendant 10 ans dans d'Association Alzheimer (sa mère en étant atteinte). Elle y a animé un groupe d'entraide. Elle souhaite continuer ses activités au sein de l'Association VIVA en ouvrant un groupe d'entraide qui permettrait de partager des expériences face à certains problèmes, d'apporter des réponses et de parler de toutes les activités pour mieux vieillir.

Quant à M. BEAUSOLEIL, il explique que VIVA amène, au sein des EMS, à un changement de regard sur les résidents par une formation du personnel soignant. Par ailleurs, avec sa collaboration, un groupe de réflexion sur la vie en fin de vie pourrait être créé au sein de la direction des soins des EMS régionaux.

Une commissaire ouvre le débat en demandant quelles sont les attentes de VIVA après une année d'existence. A ce sujet, Mme PRELAZ répond qu'un lieu pérenne où les gens peuvent rencontrer l'association pour toutes sortes de conseils devient fondamental. A son tour, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN souligne l'importance de mettre en place une antenne psychologique.

Cela permettrait :

- 1.- D'aider les personnes à gérer des pertes liées à une maladie physique chronique en plus du vieillissement
- 2.- D'intervenir auprès des personnes rencontrant des problèmes de mémoire, de désorganisation
- 3.- D'aider les gens à se placer positivement par rapport au futur en rédigeant un livre de vie
- 4.- D'aider les personnes à rédiger les directives anticipées dans lesquelles est précisé ce que la personne souhaite pour la fin de sa vie.

De plus, des séances de relaxation pourraient être créées pour aider à la gestion du stress et de l'anxiété.

Elle doit également pouvoir orienter les personnes avec l'aide de M. DEMIERRE vers le service des affaires sociales de Lancy ou vers des spécialistes de la prise en charge psychologique.

Ainsi pour toutes ces activités essentielles, il serait important que l'association puisse bénéficier de la présence à mi-temps à la villa « La Solitaire » ou dans un autre lieu d'une ou d'un psychologue rémunéré-e. Toutefois, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN informe la commission qu'elle continue son engagement bénévole au sein de l'association. De plus, l'association est reconnue comme lieu de formation des étudiants de l'université. Il existe des Masters en études avancées en neuropsychologie. Cet automne, un MAS en géronto-psychologie appliquée sera ouvert. Dans ce cadre-là, l'association peut être reconnue comme lieu de stage et pourra accueillir des étudiants en 6ème année avec un très bon niveau de connaissances. De ce fait, étant donné que l'association a

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

ce statut universitaire et cette démarche de validation scientifique, l'idée est aussi de pouvoir demander des fonds à des fondations cantonales ou scientifiques.

M. BAERTSCHI conclut que l'Association VIVA entre tout à fait dans la politique sociale de la Commune. Il faudra faire des propositions au budget administratif pour cette année. De plus, il informe la Commission que la villa « La Solitaire » accueille maintenant l'Association.

b) Divers

=====

Mme MARCHIANDO présente le sujet : M. BAERTSCHI a une information du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé. Le service vétérinaire met en place la campagne cat's outdoor 2010. Cette campagne va sensibiliser le public sur les questions d'abandon d'animaux. Il faudra identifier les chats dans le cadre de cette campagne. A ce sujet, un commissaire rajoute que certaines communes ont des projets d'éco-diversité dont les chats font partie car ils dérangent les nids d'oiseaux. Il partage l'avis de M. BAERTSCHI d'identifier les chats.

Un commissaire informe que l'école En Sauvvy a lancé les festivités de son 40ème anniversaire qui aura lieu en 2011, par un concert Sautecroche.

La présidente signale qu'elle a transmis à la commission des travaux l'idée de demander un contrat de prestations à « La Virgule ».

**19. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 11 mai 2010 –
Rapporteur : M. John LINGG****a) Fédération suisse de gymnastique section de Lancy**

=====

M. LINGG présente le sujet : Mme Denise MEYSTRE présente la FSG Lancy qui a été créée en 1883 (gym hommes uniquement). Une section féminine a été créée en 1935 et le tout a été fusionné en une seule entité en 2005.

- La FSG Lancy fait partie de la fédération suisse de gymnastique et de son association cantonale. C'est la plus grande fédération sportive helvétique. La FSG Lancy est une des plus importantes sociétés de gymnastique du canton avec 358 membres.
- La société est très active aux niveaux cantonal et fédéral, comme participante, organisatrice ou avec des délégués membres des instances.
- Grâce à des cotisations modestes, elle reste accessible à tous.
- La formation des moniteurs est de qualité avec des brevets FSG ainsi que Jeunesse et Sports.
- Toute la structure de la FSG Lancy fonctionne grâce au bénévolat, que ce soit les membres du comité ou les moniteurs. Leur disponibilité est le facteur limitant principal quant au volume des activités, avant même la disponibilité des salles. Lors de la discussion qui suit la présentation, un commissaire relève qu'il y a bien moins de difficultés lorsque les structures d'une association sont bénévoles que lorsqu'elles sont rémunérées; cette forme d'organisation devrait être privilégiée.

Mme Martine LACROIX, responsable technique féminine présente ensuite les différentes sortes de gymnastique :

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

- Tout d'abord la gymnastique générale, avec des cours gym parents-enfants (2 à 5 ans), gym infantine, jeunes gymnastes (filles) en âge scolaire, gym dames, gym hommes et équipe de volleyball mixte.
- Les cours sont aussi ouverts aux personnes avec handicap. Cette année une jeune de 12 ans participe aux cours et cela se passe très bien. Les bâtiments sont fonctionnels pour cet accueil et du matériel spécifique a été acquis pour les cours.
- Il y a ensuite les disciplines spécialisées (gym aux agrès, agrès actifs et gym-danse), ainsi que les disciplines d'élite avec la gymnastique artistique féminine.

Mme MEYSTRE relève également que la FSG Lancy a la charge de l'organisation de l'assemblée des délégués de l'association cantonale le 24 novembre 2010. Elle espère que le M. le Maire ou M. YOUNG pourront être présents pour accueillir les délégués.

La FSG Lancy s'implique activement dans la vie communale. Elle communique avec la population via le Lancéen et a participé l'an passé à l'exposition Lancy d'Autrefois à la Grange Navazza. La FSG Lancy se réjouit par ailleurs de participer à la semaine communale Tuttisports qui aura lieu en septembre.

b) Divers

=====

M. LINGG présente le sujet : il est proposé que le tournoi de football des élus soit organisé au Stade de Genève cette année. Normalement, c'est la commune qui a gagné l'année d'avant qui doit l'organiser, mais en 2009, c'est le Grand Conseil qui a été vainqueur.

A une question concernant l'organisation d'un événement pour la coupe du monde au Stade de Genève, il est relevé que cela se déroule sur un terrain privé appartenant en partie à la Fondation du Stade et en partie au centre commercial. La commune n'est pas impliquée. Les frais inhérents à cette manifestation (risque lié au nettoyage et à la police municipale qui devrait peut-être intervenir) devront être pris en charge par les organisateurs.

Toujours pour la coupe du monde, pendant la fête des écoles, un écran sera à disposition pour la retransmission des matchs. Le Grand-Lancy FC a également un projet de mettre un écran à Marnac.

M. YOUNG annonce que les associations sportives de la commune ont reçu les documents de base pour s'inscrire pour la semaine « Tuttisports » qui aura lieu du 13 au 18 septembre.

**20. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 10 juin 2010 –
Rapporteur : M. Hüseyin TEMEL****a) Audition d'un représentant du Handball de Lancy**

=====

M. TEMEL présente le sujet : le Président signale que la Commission refait le tour des grandes associations sportives de la commune.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

M. RENEVEY ajoute que ce club a demandé une augmentation de la subvention il y a quelques mois, ce qui a été refusé au vu de l'augmentation récente qui a été accordée.

M. ANDREY précise qu'à présent, les effectifs se montent à 120 personnes. Il indique encore qu'il y a eu un déficit de Fr. 3'700.--. Il évoque ensuite la demande de subvention au Sport Toto et il précise que son club ne fait pas de bénéfice. Il ajoute qu'il n'a pas non plus de matériel. Il rappelle alors qu'il existe trois clubs à Genève, le Chênois dont le budget est de Fr. 75'000.--. Il signale ensuite qu'il aimerait développer encore les juniors ainsi que les équipes féminines, et mieux gérer les transports. Il indique à cet égard que son club se déplace constamment en Suisse. Il remarque que ces déplacements se font en voitures privées. Il mentionne que son club acceptera donc très volontiers une augmentation de sa subvention. Il déclare encore qu'il est également très difficile d'ajouter un cours supplémentaire en raison des coûts que cela représente. Il énumère encore les différentes sources de revenus, le Sport Toto, Jeunesse et Sports, le loto, le repas de soutien, la buvette et il précise qu'il n'y pas de revenus en provenance du sponsoring. Il espère améliorer cette situation cette année. Il indique que les seniors se trouvent en deuxième ligue inter ainsi qu'en quatrième ligue.

b) Rapprochement des 2 clubs de football

=====

M. TEMEL présente le sujet : le Président accueille Mme MEZZANOTTE, M. CASUTT, M. LAPAIRE et M. HENRIOD en rappelant que ce projet est une vieille histoire.

M. RENEVEY remarque qu'il s'agit aujourd'hui de donner des informations sur ce projet de fusion entre les deux clubs. Il rappelle qu'une autre séance d'information se déroulera le 14 octobre avec la Commission des finances, une séance au cours de laquelle les chiffres seront précisés. Il ajoute que cette séance sera suivie par l'assemblée générale des deux clubs à qui ce projet sera également présenté. Il indique que si cette fusion réussit, la subvention sera augmentée avec l'accord du Conseil municipal. Il précise que les Assemblées générales des deux clubs devront également donner leur accord. Il mentionne que la commune est évidemment intéressée par ce projet de club unique pour des raisons d'identité et d'image. Il ajoute que les demandes récurrentes d'augmentation de subvention par l'un ou l'autre club seraient par ailleurs terminées. Il indique encore que cette fusion est également le souhait des deux comités. Il explique que ce projet laisse également la perspective d'une progression et d'une formation accrue. Il rappelle encore qu'une première tentative de rapprochement avait échoué il y a quelques années. Il termine en déclarant que si ce projet aboutit, ce club sera l'un des plus grands de Suisse. Une gestion plus professionnelle serait garantie.

Mme MEZZANOTTE remarque que la démarche a pris en compte la vie des deux clubs, qu'il faut préserver, ainsi que la possibilité d'avoir une équipe féminine. Elle ajoute que les deux comités ne veulent pas se tirer dans les pattes. Elle explique que le club une fois fusionné réorganisera au plus vite ses équipes juniors afin de garantir le rôle social. Elle ajoute que l'idée est également de répartir les tâches afin de donner un second souffle à l'entité. Elle ajoute que trois ans de travail sont nécessaires pour mener ce projet à bien et qu'il est évident que les comités doivent s'engager à rester en place durant ce délai.

M. CASUTT ajoute qu'un club fusionné permettra de créer des liens entre le Petit-Lancy et le Grand-Lancy. Il précise que les enfants n'auraient pas besoin d'être déplacés et qu'il serait possible d'avoir des équipes encore plus sportives et optimisées. Il déclare encore que la gestion serait améliorée et qu'il n'y aurait aucune perte d'infrastructures. Il ajoute qu'avec une direction commune, une meilleure qualité serait acquise.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

M. HENRIOD intervient et déclare que l'exercice opérationnel débiterait le 1^{er} juillet 2011. Il signale que les retours au sein des clubs sont plutôt positifs. Il explique qu'il y aura une professionnalisation des postes clés afin d'assurer le suivi et la coordination. Il ajoute qu'il est possible avec cette synergie d'aller chercher des sponsors de manière plus globale.

M. LAPAIRE déclare que le budget d'investissement sera élaboré pour le 1^{er} juillet 2011, avec l'engagement du directeur technique et la création de l'image du club. Il précise que la première année d'exploitation, en 2012, se monterait à Fr. 1'312'000.--. Il rappelle que le club est soumis aux prestations sociales et que la part demandée de subvention de la commune est évaluée à Fr. 750'000.--, ce qui est important.

M. RENEVEY distribue encore un document sur la problématique. Il rappelle que le total des subventions actuelles pour les deux clubs est de Fr. 400'000.--.

c) Divers

=====

Pas de divers.

**21. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 15 juin 2010 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

a) Villa Le Point Virgule – Description des variantes

=====

Mme CASUTT présente le sujet : le Président accueille M. CLIVAZ, architecte.

M. RENEVEY présente cette information. Le premier événement était d'aller de l'avant sur un bâtiment avec un emplacement et une dimension proche du bâtiment actuel. La seconde demande était de réfléchir un peu plus sur le périmètre pour permettre de rentabiliser la parcelle dans son entier.

Le projet propose deux bâtiments, un bâtiment sur l'emplacement actuel de la villa du Point Virgule, avec une possibilité d'un étage supplémentaire pour avoir une mixité. Le deuxième bâtiment en parallèle sur la parcelle accueillerait un bâtiment pour 37 chambres d'étudiants avec des cuisines communes et une terrasse.

Les mandataires ont également réfléchi aux coûts et aux possibilités pour arriver à une certaine synergie entre les deux bâtiments.

Le premier scénario envisagé consiste en des logements étudiants. Le plan financier part sur un coût de Fr. 700.- le m³, et ce coût est tout à fait dans les prescriptions de l'Office cantonal du logement avec Minergie. Il serait dommage de lancer des travaux sur 20 % de la parcelle alors qu'il reste tout ce potentiel. Notamment au niveau des honoraires des architectes, cela donne presque Fr. 20'000.-- d'économie pour le projet dans sa globalité, et ce serait la même chose pour les honoraires d'architectes et d'ingénieurs ainsi que pour l'installation du chantier.

Une question est posée sur la mixité de logements dans le deuxième bâtiment notamment sur le fait de créer des petits appartements et non uniquement des logements étudiants.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

M. CLIVAZ répond que l'avantage des logements étudiants est l'absence de parkings. Avec des logements, il faut faire un parking souterrain et donc creuser, ce qui renchérit le coût.

Concernant l'implantation, la parcelle est limitée. Une densité de 0,6 est usuelle, compte tenu de la forte contrainte de la forêt et il n'est pas possible de faire une plus grande densité. Dans le petit calcul des honoraires, déposer les autorisations de construire de logements étudiants et de petits appartements représenterait Fr. 120'000.-- d'honoraires architectes. Il trouverait intéressant de faire la demande d'autorisation du tout, car cela est lié. Et ensuite la réalisation peut très bien se donner à une entreprise générale. Faire un chantier seulement ne serait pas économique.

Il est possible de déposer une demande définitive sur le premier bâtiment et une demande provisoire sur le deuxième bâtiment. Cependant, concernant Minergie, il est nécessaire d'envisager le projet dans sa globalité.

Le bâtiment des logements étudiants paraît aussi important et urgent que ceux du Point Virgule.

Concernant la durée de la réalisation, il faudra quelques mois pour affiner le projet. Il faut également 2 à 3 mois pour déposer la requête en autorisation de construire qui prendra environ 8 mois. Il faut compter entre une année et demie et deux ans pour le tout. Puis, il estime à 16 mois la réalisation. Dans le meilleur des cas, cela prendra deux ans et demi à trois ans. Il conseillerait de nettoyer la parcelle avant de déposer le dossier, car un relevé de géomètres sera alors demandé, et les limites risqueraient de changer.

b) Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. RENEVEY aborde la discussion qui a eu lieu avec Plan-les-Ouates sur l'école du Sapay. En effet, la commune de Plan-les-Ouates souhaite Minergie P. Il propose d'agender une séance avec la Commission des travaux le lundi 28 juin, ouverte aux Conseillers municipaux de Plan-Les Ouates, parmi lesquels M. Zosso le responsable des travaux et un mandataire pour donner des informations. La Commission devra se prononcer sur le maintien de la proposition ou revenir sur la problématique de Minergie P.

Le Président se demande s'il est vraiment possible de revenir sur une décision de Conseil municipal. Il espère que des représentants de Plan-les-Ouates seront présents afin d'avoir une discussion.

Concernant la problématique des bétons teintés pour le restaurant scolaire de l'école Cérésole, le crédit d'étude parlait d'une possibilité de béton teinté et le crédit de construction parlait de béton brut.

À la question posée au sujet de la réalisation du Stade de Florimont, M. GUERITEY explique que le contrat d'entreprise générale a été négocié, avec certaines garanties, et le budget exact est de Fr. 4'500'000.--. Après lecture du contrat, le montant est de Fr. 4'414'498 HT, soit TTC Fr. 4'750'000.--.

Une commissaire rappelle que l'autorisation de construire pour l'immeuble à côté du cimetière demandait l'installation de jeux pour les enfants et il n'y en a pas pour l'instant. Elle aimerait des informations sur ce point.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010**22. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS – Séance du 12 juillet 2010 – Rapporteur : M. Cédric ANNEN**

a) Election du Vice-président
=====

M. ANNEN présente le sujet : M. MATHIEU est élu Vice-président par acclamations.

23. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme GRIVEL ODION : j'aimerais poser une question au Conseil administratif - je vous demande de m'excuser si cette question a déjà été posée, mais vu mon caractère de néophyte, vous voudrez bien m'excuser.

J'aimerais savoir si le Conseil administratif pourrait réfléchir à l'opportunité de rembourser au moins une partie, de subventionner le macaron qui est prévu pour le parcage dans les zones bleues. Ces zones bleues vont s'étendre et je pense, pour ma part, que ce serait une mesure qui serait sociale. Bien sûr, ce remboursement serait réservé aux habitants de Lancy.

M. ERETZIAN : comme chaque année au mois de septembre, j'aimerais connaître le coût de la réception des enseignants à l'occasion de la fête des écoles et le potentiel d'économies qu'on a pu faire entre la nouvelle et l'ancienne version.

Mme RICHERT : je voudrais savoir ce qu'il en est de la proposition que le groupe des Verts avait faite lors du Conseil municipal du mois d'avril dernier, à propos de l'organisation d'une information pour les nouveaux votants. Je rappelle que c'est deux enseignants qui enseignent le civisme au Collège De Staël qui ont fait cela à Carouge. Carouge a déjà agendé cela pour le mois de janvier, alors je me demande ce qu'il en est de Lancy, il faut peut-être se dépêcher.

M. PROGIN : il s'agit de revenir sur la forme des débats au point 15 en m'adressant au Bureau bien entendu. Si sur le fond, en faisant un gros effort d'imagination, je peux croire que notre Président ne se serait pas fourvoyé sur ce point, sur la forme s'il entend me refuser la parole, il lui faudra au préalable trouver une disposition réglementaire l'y autorisant. Maintenant, s'il peine également à déceler les Conseillers qui se manifestent avant la clôture des débats pour avoir la parole, eh bien comme pour d'autres choses, qu'il demande de l'aide au sein du Bureau.

M. ANNEN : j'aimerais vous annoncer divers changements au sein des commissions avec l'arrivée de Mme GRIVEL ODION. Commission de la culture, Mme GRIVEL ODION remplacera M. ERETZIAN. J'annonce officiellement, mais a priori cela a déjà été annoncé, M. ERETZIAN remplace à la commission des travaux M. AUGSBURGER. La dernière c'est la commission de la sécurité, Mme GRIVEL ODION remplace Mme ESTOPPEY.

Et puis une question au Conseil administratif : comme quand j'ai des rumeurs qui m'arrivent aux oreilles, j'aime bien avoir confirmation, a priori il y aurait déjà eu des entreprises qui auraient reçu des informations de non-adjudication des travaux sur la piscine du Grand-Lancy alors que ce crédit a été voté ce soir. J'aimerais savoir ce qu'il en est exactement.

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

M. LINGG : une requête au Conseil administratif : maintenant que les nuits arrivent plus vite en soirée avec tous les travaux que l'on a sur la commune, insister auprès des différentes entreprises qui font des travaux - je pense entre autres aux travaux du tram - pour que la signalisation lumineuse de nuit de sécurité de ces chantiers soit bien faite. A titre d'exemple, sur la route de Chancy, entre la route de St-Georges et la route du Pont-Butin, ce soir il n'y avait que trois lampes de chantier sur l'ensemble des barrières qu'on a des deux côtés, tout le long, deux à la hauteur de l'avenue du Plateau et une vers la route du Pont-Butin.

M. MATHIEU : une remarque pour M. RENEVEY : saluer la fin des gros chantiers Courtillets, Curé-Baud, etc. où la circulation va quand même un peu mieux depuis la fin des vacances. Deux remarques à ce niveau-là : la première, c'est que tous les matins, jusqu'à Paul-Merky, il y a une file de voitures continue qui va direction Courtillets, qui descend, qui remonte, qui va dans tous les sens. Serait-il possible de faire un comptage pour savoir si ces voitures viennent plutôt des Palettes ou de la route de Base, pour pouvoir prendre une décision sur ce qu'il faut faire pour pas que toutes les voitures du canton, Cherpines comprises, arrivent devant l'école En Sauvy, parce qu'autrement cela va mal aller.

L'autre question, c'est que le dénivelé du trottoir qui est vers le Terrain d'Aventure, qui permet de tourner à droite quand on est sur l'avenue du Curé-Baud pour aller sur le chemin du Petit-Voiret est extrêmement étroit et extrêmement haut et là j'ai vu deux-trois voitures qui faisaient le saut du trottoir avec des vélos qui arrivaient. Y a-t-il encore une couche de goudron qui va venir ou si c'est définitif, est-ce qu'on peut faire quelque chose ?

L'autre information est pour vous M. le Président : pour des raisons d'occupation professionnelle tous les jeudis soir, Mme VAN DER LINDEN est contrainte d'arrêter la commission des travaux. Je la remplacerai et elle me remplacera à la commission de l'administration. Mais le lundi 4 octobre, je serai encore à la commission de l'administration, elle me remplacera après. Donc, il faudra à nouveau élire un vice-président de la commission de l'administration.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : j'aimerais terminer par une touche décorative et remercier beaucoup le service des parcs, promenades et maintenance et en particulier M. BUSON, car je crois que c'est lui qui est à l'origine de cette initiative, pour toutes les prairies qui ont été créées à proximité des écoles lancéennes. Elles ont unanimement enchanté la population et ont été des lieux de rencontre et de discussion pour de nombreuses personnes. Elles ont par ailleurs - la biodiversité étant une réussite - attiré toute une faune volante. Merci beaucoup à vos services.

M. BONFANTI : serait-il possible que des séances du Conseil municipal puissent se passer hors d'ici, pourquoi pas au Petit-Lancy ou au Grand-Lancy, pour que ce ne soit pas la population qui vienne à nous, mais que nous puissions aller vers la population pour lui expliquer comment on fonctionne. Voir s'il y a d'autres possibilités de salles pour qu'on puisse tout simplement se présenter à la population dans des lieux différents que dans cette mairie.

M. PERRENOUD : suite à l'arrivée de mon collègue, Panagiotis PABOUCTSIDIS, il y a des petites modifications au niveau des commissions. Il remplacera M. ZEHFUS à la commission de l'aménagement du territoire, et remplacera M. PERRENOUD à la commission de l'administration, des affaires économiques et de la communication.

M. BONFANTI : encore une information par rapport à l'arrivée de M. TABOADA dans le groupe des Verts : M. TABOADA sera à la commission des sports, à la commission des travaux et à la commission de l'administration.

M. ALONSO : y a-t-il des réponses de la part du Conseil administratif ?

Séance ordinaire du 30 septembre 2010

M. BAERTSCHI : ce n'est pas une réponse, mais un contentement de voir que Mme GRIVEL ODION nous parle des macarons. Cela fait 4 ans qu'on les attend, c'est la première personne qui nous dit : quand il y aura des macarons que va-t-il se passer ? Jusqu'à présent, on a toujours eu des gens qui nous disaient : qu'attendez-vous pour mettre les macarons ? Vous avez vu que l'enquête publique est partie, espérons que d'ici quelques mois, ce soit réglé. Sur la question de rembourser les personnes qui ont des voitures sur le domaine public, c'est une question hautement politique à laquelle les rumeurs de ma gauche et de ma droite il y a quelques secondes me font penser que ce sera plutôt négatif, mais nous allons en discuter.

M. RENEVEY : pour la première question sur les procédures en vigueur concernant les adjudications, effectivement des lettres partent avec des accords sous réserve évidemment à la fois des votes du Conseil municipal et du délai référendaire.

Pour les lampes du chantier TCOB, j'en ai bien pris note, nous allons prendre contact avec l'Etat pour lui signifier ce problème. Et pour la piste cyclable à l'avenue du Curé-Baud, il reste une couche d'usure à poser sur la piste qui devrait atténuer le saut, mais le but est aussi qu'il y ait un saut, peut-être pas aussi important qu'il l'est à l'heure actuelle, mais un saut tout de même pour diminuer la vitesse à l'entrée du chemin. Je n'ai pas d'autres réponses en l'état.

M. LANCE : concernant la proposition des Verts rapportée par Mme RICHERT, de donner une information aux personnes étrangères sur les élections, nous avons une commission de l'administration lundi prochain qui abordera d'une part le numéro spécial du Lancéen sur les élections municipales. Par ce moyen, nous aurons l'occasion d'expliquer le fonctionnement d'une élection du Conseil municipal et du Conseil administratif. D'autre part, je propose également de donner des informations à travers notre nouveau média, Lancy TV, qui touche un maximum de personnes sur la commune. Carouge malheureusement n'a pas encore de TV locale. Nous pourrions utiliser ce canal pour informer la population suisse et étrangère parce que je ne suis pas sûr que tous les Suisses connaissent le fonctionnement de notre démocratie.

Concernant la proposition de M. BONFANTI de délocaliser le Conseil municipal dans un autre lieu, à ma connaissance je ne pense pas qu'il y ait une impossibilité, nous l'avions déjà fait il y a quelques années lorsque la salle du Conseil municipal était en réparation ; nous tenions nos séances du Conseil municipal à la salle communale du Grand-Lancy. Un problème se pose toutefois : c'est toute l'infrastructure à mettre en place, évidemment cela pose pas mal de problèmes et de coûts à engager pour organiser une séance du Conseil municipal hors murs.

La séance est levée à 23h15

Le Secrétaire :

Cédric ANNEN

Le Président :

Javier ALONSO